



# L'action de l'État en Franche-Comté



bilan 2010



# Sommaire

Éditorial .....	5
<b>1 - L'action de l'État pour l'activité économique</b>	
■ 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche .....	7
■ 1.2 - Améliorer l'environnement des entreprises et poursuivre les actions de soutien conjoncturel .....	14
<b>2 - L'action de l'État pour l'attractivité des territoires</b>	
■ 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires .....	17
■ 2.2 - Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable .....	24
<b>3 - L'État pour les citoyens</b>	
■ 3.1 - Sécuriser la vie quotidienne .....	29
■ 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, aux loisirs et à la culture .....	33
■ 3.3 - Un État moteur de la promotion .....	38





*En 2010, dans un contexte économique encore difficile, l'État a prioritairement décidé et mis en œuvre d'importantes mesures volontaristes de soutien financier et économique et d'accompagnement des secteurs en difficulté. Par ailleurs, à l'initiative du Président de la République, la Commission Européenne s'est fortement mobilisée pour faire face à une situation qui démontre, si il en était besoin, que l'Europe est un atout primordial pour chacun des pays qui la composent.*

*Ces mesures ont été déclinées au niveau local. Après le plan de relance de l'économie, dont de nombreux projets franc-comtois ont pu bénéficier, le plan d'investissement d'avenir a connu dans notre région une forte montée en puissance en 2010.*

*Parallèlement à ces mesures conjoncturelles, des réformes structurelles ont également été mises en œuvre, notamment sur les leviers de la compétitivité des territoires. À ce titre la SRI (stratégie régionale d'innovation), adoptée en 2010 par l'État et la Région après une large concertation des acteurs locaux, a pour objectif de renforcer les dynamiques de l'innovation et du transfert de technologie, avec un point central sur le capital humain.*

*Dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), la RÉATE (réforme de l'administration territoriale de l'État) a permis de recentrer les missions de l'État sur ses priorités, d'optimiser l'organisation de ses services et d'améliorer le pilotage de ses politiques. L'État est, de ce fait, plus efficace et plus économe dans une période de fortes contraintes budgétaires. Les besoins des citoyens, des entreprises et des collectivités ont fortement évolué. La présence de l'État sur les territoires a été adaptée pour y répondre au niveau le plus pertinent, avec efficacité et dans le cadre de l'intérêt général. L'action de ce service public rénové est ainsi plus lisible. Cette nouvelle organisation, plus moderne et plus en phase avec son contexte, a permis de mieux répondre aux enjeux de la crise.*

*Après une phase de réorganisation menée en 2009, les nouveaux services régionaux et départementaux de l'État en Franche-Comté ont été opérationnels dès 2010. De nouveaux modes de fonctionnement ont été mis en place pour gagner en capacité d'écoute des territoires, en réactivité et en finesse dans le portage des politiques.*

*Ainsi le CAR (comité de l'administration régionale) est maintenant un véritable outil de pilotage stratégique. À cet effet il est constitué d'une équipe resserrée autour du Préfet de région avec les Préfets de département, le Recteur d'Académie, la Directrice générale de l'ARS (agence régionale de santé) et les six Directeurs régionaux des services déconcentrés de l'État : finances publiques (DRFIP), alimentation, agriculture et forêt (DRAAF), affaires culturelles (DRAC), environnement, aménagement et logement (DREAL), jeunesse, sports et cohésion sociale (DRJSCS), entreprises, concurrence, consommation, travail et emploi (DIRECCTE). En Franche-Comté, au regard des enjeux de la région, le directeur régional de Pôle Emploi et le commissaire à la réindustrialisation sont associés au CAR.*

*Le niveau départemental est chargé de la mise en œuvre des politiques de l'État, sous l'autorité des Préfets de département. Dans un souci de meilleure transversalité, deux directions départementales interministérielles ont été mises en place dans chacun des 4 départements de la région : la direction départementale des Territoires (DDT) et la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP).*

*Aujourd'hui ces nouvelles structures sont largement connues et leur action est appréciée. Je tiens à remercier ici les agents de l'ensemble de ces services sans qui ces réformes essentielles pour l'action de l'État n'auraient pas connu le même succès.*

*En ce sens, j'ai souhaité articuler ce bilan de l'année 2010 autour de l'intervention de l'État auprès des entreprises, des territoires et des citoyens, dans un souci de qualité, d'équité et d'une meilleure attractivité de la Franche-Comté.*



*L'État œuvre pour améliorer l'environnement économique dans lequel les responsables d'entreprises créent de la richesse. Pour une compétitivité accrue, il a choisi de privilégier les conditions favorables aux entreprises dans les domaines stratégiques de l'innovation et de la recherche. Il développe et structure avec ses partenaires les réseaux économiques et initie de nouvelles manières de travailler ensemble, tout en poursuivant son action pour surmonter les effets de la crise.*

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

La Franche-Comté se place parmi les premières régions par son effort en recherche. L'État incite au regroupement et à la structuration des activités de recherche publique afin de renforcer leur efficacité et leur rayonnement ainsi que leurs liens avec les pôles de compétitivité. Ces actions s'inscrivent en 2010, dans le contexte du programme des investissements d'avenir.

### ► 1.1.1 - Les investissements d'avenir

Le programme investissements d'avenir prévoit un effort massif dans des secteurs porteurs de croissance et d'emploi (l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, l'industrie et les PME, le numérique et le développement durable). Ainsi, depuis mai 2010 un comité associant l'État, le Conseil Régional et les pôles de compétitivité présente les appels à projets, les projets en préparation, les résultats et discute de la stratégie de diffusion et de communication.

Dans le domaine de la recherche, les investissements d'avenir visent à encourager l'accélération et une nouvelle dynamique des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche mises en place durant ces dernières années, en apportant des moyens exceptionnels, par leur ampleur et leurs modalités, en contrepartie d'exigences de structuration des acteurs, de décloisonnements institutionnels, d'excellence scientifique et de relations renforcées avec la sphère socio-économique et culturelle.

Le volet Enseignement supérieur et recherche des investissements d'avenir représente 21,9 Mds € sur les 35 Mds€ de l'emprunt national. Cette priorité donnée par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche procède de la conviction que ces investissements sont la source de la croissance d'aujourd'hui et de demain.

Trois principes-clés guident les investissements d'avenir :

- l'excellence scientifique
- l'impact socio-économique de cet investissement pour le pays

- l'ouverture et la coopération, entre recherches publique et privée, entre universités et grandes écoles, établissements de recherche et établissements d'enseignement supérieur.

L'impact recherché par l'ensemble des actions est de plusieurs ordres :

- sur les projets thématiques d'excellence, il s'agit de financer des projets compétitifs ambitieux concernant en particulier des secteurs (par exemple les cohortes en matière de recherche en santé) ou des équipements pour lesquels la France connaissait un déficit de financement. Les investissements d'avenir doivent permettre de combler ce déficit et, à terme, de relancer l'innovation dans les domaines concernés. Par ailleurs, seront soutenus des projets de recherche sur des domaines dans lesquels la recherche française est reconnue et où les enjeux économiques sont particulièrement importants pour le pays ;
- sur les pôles d'excellence, la logique est davantage structurante et vise à faire émerger des leaders mondiaux, associant laboratoires d'excellence, instituts hospitalo-universitaires et instituts de recherche technologique.

Pour la Franche-Comté et la Bourgogne, les projets ont été coordonnés et portés par la Fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté. Ils intéressent la santé, notamment l'imagerie médicale, les microtechniques-nanotechnologies, les sciences de l'homme et de l'environnement et l'énergie.

Par ailleurs, des équipes de recherche franc-comtoises et bourguignonnes ont également participé à des projets en réseaux portés par d'autres organismes nationaux comme l'INSERM, le CNRS ou l'INRA et également d'autres universités.

# 1 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

Le transfert de technologie est un sujet crucial. Dans ce cadre les acteurs franc-comtois se sont associés autour de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) qui a pour objectif de renforcer la valorisation de la recherche. Une réflexion a été menée entre les régions Franche-Comté, Bourgogne, Lorraine et Champagne-Ardenne et un projet commun devrait être déposé.

Chacune des actions marque la volonté d'investir massivement, dans la durée, dans des projets scientifiques et technologiques innovants, qui seront à terme source de croissance et de progrès pour l'ensemble de notre économie.

Dans le domaine du développement durable, près de 3 milliards d'euros sont alloués, au niveau national, à l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) pour soutenir le développement de technologies et organisations innovantes :

- le programme Véhicule du futur, qui est une expérimentation préindustrielle de grande ampleur
- le programme Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonnées et chimie verte
- les Réseaux électriques intelligents du programme de développement de l'économie numérique

En 2010, plus de 20 millions d'euros ont été engagés dans ce cadre en Franche-Comté.

<b>Fonds Chaleur</b>	<b>9,911</b>
<b>Plan Déchets</b>	<b>5,400</b>
<b>CPER</b>	<b>2,985</b>
<b>Hors CPER (Plan bois énergie, Agriculture et l'Industrie, Plan climat sur les territoires)</b>	<b>2,240</b>
<b>Total</b>	<b>20,536</b>

### ► 1.1.2 - Les rapprochements entre les recherches publique et privée

Avec la volonté de renforcer la cohérence territoriale de l'offre de formation et de recherche et de renforcer l'excellence et la visibilité à l'échelle nationale et européenne des établissements d'enseignement supérieur, l'État en région a encouragé et soutenu le rapprochement entre les établissements d'enseignement supérieur de Franche-Comté.

### • Le Pole de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne – Franche-Comté – Universités

Les deux universités de Franche-Comté et Bourgogne se sont engagées en 2007 dans la constitution d'un PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

Pour proposer une seule offre de formation, une convention liant les deux établissements dans le cadre d'une Université Fédérale de Bourgogne - Franche-Comté, adossée à une fondation de coopération scientifique (FCS) qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, des recherches publique et privée, a été élaborée. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a contribué à la constitution de la FCS par une dotation de 2 millions d'euros.



Salle formation étudiants 2010 - Photo Préfecture

Le PRES Bourgogne Franche-Comté a été créé, par décret du 17 décembre 2010, sous la forme d'une fondation de coopération scientifique dont les membres fondateurs sont l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, les Centres Hospitaliers Universitaires de Besançon et de Dijon, l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSM) de Besançon, AgroSup Dijon, l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (INRA), l'Établissement français du sang (EFS) et le Centre Georges François Leclerc, centre de lutte contre le cancer de Bourgogne.

Cette fondation a pour objet la création d'un grand pôle de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire, situé entre Paris, Lyon et la Suisse. Ce regroupement associe également les grands organismes de recherche (INSERM, CNRS), les pôles de compétitivité (Vitabora, Microtechniques, Plastipolis, Véhicule du Futur et Pôle Nucléaire de Bourgogne), les collectivités et des industriels.

L'ambition de la fondation est de devenir un levier fort pour le territoire en contribuant à son développement économique.

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

### • Les pôles de compétitivité

Face aux mutations économiques et technologiques internationales, la France a rénové sa politique industrielle par la mise en place de pôles de compétitivité.

Cette stratégie vise à articuler au mieux les interventions des pouvoirs publics et les initiatives privées.

Ces pôles destinés à accroître la capacité d'innovation et de compétitivité de l'économie française, doivent également favoriser l'attractivité du territoire national.

Ainsi, un pôle de compétitivité réunit, au sein d'un même territoire, entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans des projets communs au caractère innovant, et disposant de la taille nécessaire à une visibilité internationale.

Les pôles ont été mis en place en 2006 dans le but de privilégier l'innovation et la mise en commun des compétences articulant au mieux les interventions des pouvoirs publics et les initiatives privées.

L'année 2010 a vu la réalisation d'actions concrètes comme, par exemple, le déploiement de l'école des bonnes pratiques humaines et industrielles du Pôle de compétitivité Véhicule du Futur.

Ce programme, qui prévoit l'accompagnement de 30 entreprises sur 3 ans, a pour objectif de permettre à chaque entreprise d'installer une culture, une organisation, des méthodologies et des outils qui vont l'aider à renforcer ses performances et sa compétitivité générale.

**En 2010, la Franche-Comté porte quatre pôles de compétitivité nationaux :**

- le pôle des Microtechniques
- le pôle du Véhicule du futur (en partenariat avec l'Alsace)
- le pôle Plastipolis (en partenariat avec la région Rhône-Alpes)
- le pôle Vitagora (en partenariat avec la Bourgogne).

**La labellisation de ces quatre pôles nationaux constitue une reconnaissance de l'évolution de l'industrie franc-comtoise vers l'innovation dans les domaines de haute technologie.**

Pôles de compétitivité	Nucléaire bourgogne	Vitagora	Micro-techniques	Plastipolis	Véhicule du Futur
Régions concernées	Bourgogne	Bourgogne et Franche-Comté	Franche-Comté	Franche-Comté en partenariat avec Rhône-Alpes	Franche-Comté en partenariat avec l'Alsace
Mondial, à vocation mondiale ou national	national	national	national	national	national
Nombre d'entreprises membres du pôle	102	136	70	175	110
Nombre de salariés	10 046	16 171	4 186	12 523	34 391
Nombre de projets de R&D labellisés par le pôle en 2008	18	18	24	35	25
Nombre prévisionnel d'ETP chercheurs publics dans projets labellisés	51	84	1 249	Nd	67
Nombre prévisionnel d'ETP chercheurs privés dans projets labellisés	34	28	508	Nd	86
Nombre de brevets déposés dans le cadre de projets labellisés dans le pôle	0	1	5	25	5

# 1 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

### ► 1.1.3 - Soutenir les entreprises par grandes filières et améliorer leur compétitivité

L'État, sur la base d'une stratégie régionale d'innovation, a soutenu avec ses partenaires les projets innovants et expérimentaux des entreprises dans les territoires franc comtois pour développer la performance et la compétitivité.

#### • Une stratégie partagée de l'innovation : la stratégie régionale d'innovation

Pour accroître l'efficacité des aides publiques consacrées à l'innovation et mieux répondre aux besoins des entreprises, sous l'impulsion de la Commission européenne, l'État et la Région ont décidé de se doter d'une stratégie régionale d'innovation (SRI).

L'État et le Conseil Régional ont piloté son élaboration, avec l'assistance de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) Claude-Nicolas Ledoux. Elle a reposé sur une démarche novatrice de type "bottom-up" (ascendante, participative et collective) qui a mobilisé les acteurs opérationnels et politiques de la "machine à innover" (collectivités publiques, entreprises, laboratoires, organismes d'accompagnement).

La SRI, adoptée en 2010, fixe six orientations :

1. renforcer le capital humain ; cette orientation, axée sur les compétences, constitue le socle de base de la SRI
2. créer de l'activité par l'innovation et l'entrepreneuriat
3. diffuser la culture de l'innovation
4. valoriser l'effet "frontières", pour bénéficier au mieux de la proximité immédiate de la Suisse qui est un des pays les plus innovants au monde
5. accroître l'efficacité du système public d'accompagnement de l'innovation
6. favoriser les partenariats et la coopération entre les acteurs publics et privés de l'innovation

Ces orientations ont été déclinées de façon opérationnelle en 14 actions prioritaires, dont certaines ont été mises en place dès 2010 : le "chèque innovation", l'accompagnement de la post-incubation ou encore "Minnovarc", destiné à soutenir la capacité d'innovation en réseau des entreprises microtechniques de l'Arc Jurassien.

#### • Des partenariats contractualisés pour une meilleure compétitivité

##### a/ Les CAC : Contrats d'Aide à la Compétitivité

La politique de filière permet d'intervenir de manière coordonnée sur les mutations économiques notamment via les CAC.

Les Contrats d'Aide à la Compétitivité 2007-2013 sont une spécificité de la Franche-Comté. Ils structurent à moyen et long terme la politique publique de soutien aux entreprises par grandes filières. Ces CAC définissent le cadre dans lequel les soutiens publics sont accordés pendant la durée du Contrat de Projets État - Région.

L'objectif est de promouvoir les initiatives collectives de développement économique, ainsi que la synergie avec l'emploi et la formation, tout en privilégiant les opérations favorisant l'innovation.

Les contrats signés ont des objectifs stratégiques qui se ressemblent fortement : soutenir l'innovation, renforcer les ressources et les compétences humaines, développer les composantes du développement durable.

Cinq filières ont été définies comme prioritaires : les microtechniques, l'automobile, la plasturgie, l'agroalimentaire et le bois.

**Pour la filière forêt bois**, le contrat réunit l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, et l'interprofession Agence de développement de l'industrie du bois (ADIB). Il définit les objectifs stratégiques et les actions à conduire pour l'amont et l'aval de la filière de 2007 à 2013.

En 2010, un audit de la filière a permis de constater la volonté des professionnels d'avoir une approche plus globale et collective s'appuyant sur une bonne connaissance des marchés. Le décloisonnement intrafilière est à poursuivre, notamment en renforçant le rôle de l'ADIB.



Forêt 2010 - Photo DRAAF  
Rapport d'activités 2010

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

**La filière de l'automobile**, en pleine mutation, doit élever la qualification des salariés, améliorer sa valeur ajoutée et renforcer son adaptabilité. Ainsi, l'objectif du CAC automobile est de promouvoir les initiatives collectives de développement économique, la synergie avec l'emploi et la formation en privilégiant les opérations favorisant l'innovation.

Ce dispositif, visant le moyen terme, s'est accompagné d'un ensemble de mesures de « court terme » pour gérer au mieux la crise de 2009 dans le cadre du Pacte automobile national. Fin 2010, une équipe projet a été mise en place à la suite de la circulaire ministérielle du 27 octobre concernant le plan d'actions en faveur de la filière automobile. Le CAC sera enrichi par les propositions techniques de cette équipe-projet et des différents groupes de travail thématiques qu'elle pilote.

D'autre part, la région bénéficie de la présence du pôle de compétitivité Véhicule du Futur qui intervient sur l'Alsace et la Franche-Comté.

Dans les **filières microtechniques et plasturgie** l'utilisation des crédits dans le cadre des CAC a permis d'appuyer, depuis 2007, 78 projets (actions collectives, animations, opérations de transfert technologique) dont 16 en 2010, pour un total de 7 millions d'euros d'aide.

### L'ÉTAT APPORTE SON SOUTIEN AU SALON MICRONORA.

L'association MICRONORA organise tous les deux ans à Besançon le salon international des microtechniques, mais œuvre plus largement pour le développement et la promotion des microtechniques.

Lors de l'édition 2010 MICRONORA a mis en valeur le pôle des microtechniques en organisant un espace d'exposition et de conférences intitulé « Zoom : pôle des microtechniques ».

Cet espace comprenait une partie technique constituée de 4 plates formes centrées sur les axes forts du pôle (micro-fabrication, traitement de surface, robotique / automation, micro et nano-systèmes), une partie sur les liaisons inter-pôles (franc-comtois et hors Franche-Comté) et une autre partie d'animations et de conférences tant scientifiques, techniques qu'économiques.

Micronora avec 950 exposants, 37 % d'étrangers, 15 000 visiteurs, représente un budget global de 100 000 € et un financement de l'État de 30 %.

Le contrat d'aide à la compétitivité (CAC) **Agriculture et agroalimentaire** définit les orientations régionales prioritaires pour ces filières.

Copiloté avec le Conseil Régional, il encadre les conférences de filières, qui ont permis de programmer les actions inscrites au Contrat de Projets État – Région (585 000 euros de crédits France Agri Mer, de coordonner les interventions des collectivités et des autres aides d'État (animation bio par exemple).

En 2010, l'effort a porté sur l'appui technique aux exploitants, notamment dans le cadre :

- de démarches de qualité (forte présence auprès des AOC régionales) en conduisant des réflexions et actions de structuration de filières (ex. recherche de l'autonomie protéique, structuration de la filière bovine viande, renforcement de l'aval des filières d'agriculture biologique) ;
- de démarches innovantes (sélection assistée par marqueurs des taureaux de la race Montbéliarde, pour laquelle la Franche-Comté est en pointe).



Produits locaux 2011 - Photo SGAR - B. NEEL

### b/ Le Plan de développement rural

L'année 2010 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan de Développement Rural Hexagonal et sa déclinaison locale.

Pour la période 2007-2013, la Franche-Comté bénéficie de près de 300 M€ de crédits européens FEADER dont 59,2 M€ pour le soutien à la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture.

Plus de la moitié est dédiée à l'installation de 700 jeunes agriculteurs.

Au 31 décembre 2010, deux tiers des crédits alloués ont été engagés et près de la moitié payée.

# 1 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## 1.1 - Développer l'efficacité de l'action publique et structurer les activités de recherche

### DES PRODUCTIONS AGRICOLES ORIENTÉES VERS DES PRODUITS SOUS SIGNE DE QUALITÉ

La compétitivité des entreprises agricoles passe par le développement de filières de qualité. La région Franche-Comté se caractérise par la présence de six AOC Fromagères : Comté, qui est la plus emblématique, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex, Munster et Gruyère.

En 2010, trois nouvelles appellations ont été reconnues en Franche-Comté :

- l'AOC Kirsch de Fougerolles a été reconnue par décret du 3 mai 2010. L'aire géographique de production est située sur huit communes du département de Haute-Saône et concerne trois communes du département des Vosges.
- la production porcine franc-comtoise s'est également distinguée avec l'obtention de deux Indications Géographiques Protégées (IGP) « Porc de Franche-Comté », reconnues en octobre 2010. Cette viande est issue de porcs nourris à base de petit-lait (provenant de l'activité des coopératives fromagères) et abattus à un âge minimal de 182 jours. Cette production de montagne étroitement liée à la production fromagère est typique de Franche-Comté.
- « Saucisse de Morteau » ou « Jésus de Morteau », IGP reconnue en août 2010.



Les Moussières 2010 -  
Photo DDT 39 - JL GOMEZ

### ► 1.1.4 - Des dispositifs incitatifs pour soutenir et encourager la R&D en entreprise

Depuis plusieurs années, l'État a mis en place des dispositifs fiscaux et attribue également des aides publiques comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou les conventions CIFRE qui sont destinées à stimuler les dépenses de R&D des entreprises et à accroître l'attractivité de la France pour les dépenses de R&D.

La convention CIFRE passée entre une entreprise et un laboratoire académique de recherche permet le financement d'une thèse de doctorat, dans le cadre d'un projet d'innovation porté par l'entreprise.

En 2010, 12 bourses CIFRE ont été instruites en Franche-Comté.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est l'un des instruments de politique économique dont l'effet sur la croissance à long terme est le plus élevé. Depuis 2008, et sa réforme qui l'a rendu beaucoup plus simple et plus attractif, le CIR est devenu la première source de financement public des dépenses de R&D des entreprises.

C'est aussi le soutien à la R&D qui touche chaque année le plus grand nombre d'entreprises, notamment de petites et très petites entreprises. Sur les deux derniers exercices fiscaux, le montant de l'effort de l'État pour accompagner ce dispositif a augmenté de 10%, pour atteindre 4,7 milliards d'euros au niveau national.

En Franche-Comté 198 entreprises ont bénéficié du crédit impôt recherche sur le dernier exercice fiscal.

### ► 1.1.5 - Soutenir les réseaux de diffusion et de transfert de technologie

#### • L'innovation au service des entreprises : six plate-formes technologiques dans les lycées de l'académie de Besançon

Les plate-formes technologiques sont des regroupements de partenaires tels qu'établissements de formation, entreprises et collectivités. Elles contribuent largement au déploiement de l'innovation à l'échelle régionale. Ces structures agissent dans des domaines divers et complémentaires : développement de process et d'équipements, formation des élèves et des étudiants, adaptation des formations aux évolutions des secteurs professionnels et transfert de technologies auprès des entreprises.

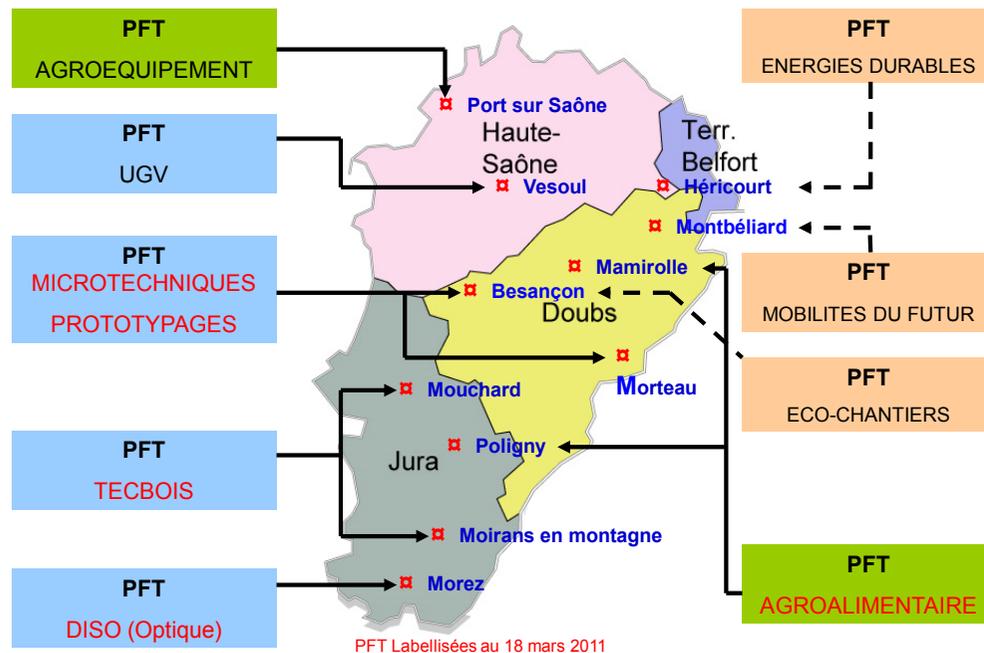


Atelier 2010 - Photo Préfecture

### L'ACADÉMIE DE BESANÇON COMPTE SIX PLATES-FORMES TECHNOLOGIQUES :

- quatre d'entre elles relèvent du ministère de l'éducation nationale, dont trois sont labellisées PFT et constituées en GIP (groupement d'intérêt public)
- deux d'entre elles relèvent du ministère de l'agriculture. L'une est labellisée PFT
- trois plate-formes sont en projet

### Les P.F.T. de Franche Comté :



### PFT DISO (développement et intégration de solutions optiques)

Le développement de solutions optiques est un savoir-faire spécifique que l'on trouve peu dans le monde industriel. La plate-forme technologique DISO comble ce manque en offrant des solutions techniques performantes et innovantes. Ces prestations sont toujours assurées dans le double objectif d'apporter de la compétitivité aux entreprises et de prodiguer un enseignement au plus proche des préoccupations industrielles. Ces domaines sont la métrologie, la qualité, la vision industrielle et la connectique optique.

### PFT TECBOIS

Le lycée du Bois de Mouchard fédère toutes les activités de production dans la première et la seconde transformation du bois, de la scierie jusqu'à la construction bois, en passant par la charpente, la construction, la menuiserie et l'ameublement. La plate-forme est spécialisée dans tous les arts du bois : création, design, tournerie, tableterie et marqueterie.

### PFT Prototypages microtechniques

Cette plate-forme répond à des besoins dans l'automobile, la micromécanique, l'électronique, l'art, le design, l'architecture, le maquettisme, les domaines médicaux, l'horlogerie, et la bijouterie. Cette plate-forme s'adresse à toutes les entreprises utilisant ou réalisant des pièces de petites dimensions.

### PFT Usinage à grande vitesse (UGV)

La plate-forme technologique réalise des activités coordonnées et complémentaires aux formations, dans le cadre du développement et de la diffusion des technologies de production de la mécanique, particulièrement dans le domaine de l'usinage à grande vitesse (UGV) et de la métrologie en 3D.

### PFT INNOV@LIM

La plate-forme technologique «Agroalimentaire» organise le soutien apporté à la modernisation des entreprises par les établissements d'enseignement disposant de plateaux techniques identifiés autour de thématiques communes et complémentaires comme celles développées au sein des écoles nationales d'industrie laitière (ENIL) de Mamirolle et Poligny.

Deux axes principaux sont développés : un axe production et transformation agroalimentaire et un axe environnemental.

### PFT Agroéquipement

La plate-forme dispense des formations en agroéquipements du BEP agricole à la licence professionnelle. Les apprenants sont donc fortement sollicités pour participer au développement ou à la conception de systèmes complexes. Les objectifs de la PFT sont de développer de nouvelles techniques utiles aux exploitants, d'améliorer la rentabilité des cultures, de réaliser des études et essais sur l'exploitation agricole de l'établissement et de développer des techniques innovantes.

## 1 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1.2 - Améliorer l'environnement des entreprises et poursuivre les actions de soutien conjoncturel

#### ► 1.2.1 La réforme de la taxe professionnelle

Décidée dans la loi de finances pour 2010, la suppression de la taxe professionnelle marque une nouvelle étape déterminante dans la politique de soutien à l'investissement et à l'emploi. Cette réforme emporte des conséquences directes aussi bien pour les entreprises que pour les collectivités territoriales et les intercommunalités.

Pour les entreprises, la taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) assise en partie sur la valeur ajoutée (selon un barème progressif en fonction du chiffre d'affaires), en partie sur les valeurs locatives foncières, et plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Au total, le nouveau dispositif a conduit à une diminution nette de la charge fiscale sur les entreprises.

Ainsi, cette réforme permet un allègement des charges pesant sur les entreprises, une dynamisation des investissements et la lutte contre les délocalisations.

En Franche-Comté, outre l'outil de simulation mis en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) permettant aux entreprises d'évaluer leurs nouvelles contributions, l'État, avec les chambres consulaires, a organisé des réunions d'information pour accompagner la mise en place de la réforme. Les services des Finances Publiques ont également répondu aux nombreuses demandes de renseignements et de précisions, des entreprises.

Par ailleurs les services des Finances publiques, en collaboration avec les préfetures, ont accompagné les collectivités tout au long de la mise en œuvre de cette importante réforme. Des réunions d'informations à destination des élus ont ainsi été organisées en 2010, dans chacun des quatre départements de la région. Le réseau des Finances publiques (les trésoriers et les services de fiscalité directe locale) a réalisé, à la demande de collectivités, de nombreuses simulations afin d'aider les élus dans le choix de leur future politique fiscale.

### UNE AGRICULTURE SOUTENUE FACE À LA CRISE

L'année 2010 s'est caractérisée par la mise en œuvre de la réforme issue du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC) avec le découplage total de l'aide aux surfaces et la mise en place de nouveaux soutiens : dotation spécifique à l'herbe, nouvelle aide aux ovins et caprins, soutien à l'agriculture biologique... Cette réforme a globalement bénéficié à la Franche-Comté qui a vu ses aides augmenter globalement en 2010 de 20 millions d'euros.

La situation de tension dans les secteurs des céréales, de la production de lait «standard» ou de viande n'a pas épargné la région.

### BILAN DU PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'AGRICULTURE

Le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA), annoncé par le Président la République en Franche-Comté à Poligny le 27 octobre 2009 a permis d'accompagner les exploitants agricoles touchés par la crise à travers différentes mesures. Plus de 1750 exploitants en difficulté ont pu être accompagnés pour faire face à la crise. L'État, en lien avec les professionnels, a établi une stratégie régionale, ciblée en priorité sur les zones de production hors AOC pour aider les éleveurs à surmonter la crise laitière. Ce sont près de 4,2 M€ qui ont ainsi été octroyés aux agriculteurs soit sous forme de bonifications d'intérêts, soit sous forme de prise en charge de cotisations sociales soit sous forme de mesures d'accompagnement des exploitations rencontrant des difficultés économiques :

- Doubs : 617.767 € (262 dossiers)
- Haute-Saône : 2.548.000 € (1.099 dossiers)
- Jura : 682.238 € (290 dossiers)
- Territoire de Belfort : 352.000 € (119 dossiers)

### ► 1.2.2 - Soutien en période de crise

En 2010, l'État a continué d'apporter son soutien au tissu économique.

En matière fiscale, des dispositifs ont été mis en œuvre pour accorder aux entreprises en difficulté un délai de paiement pour le règlement de leurs dettes fiscales et sociales voire, une remise de dette. En 2010, près de 100 plans d'apurement de dette ont été accordés par l'État en Franche-Comté.

Des plans de règlement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés (IS) ont également été accordés par l'État.

Le Commissaire à la réindustrialisation a continué en 2010 ses missions de soutien aux entreprises, aux territoires et à l'emploi, ce qui représente plus d'une centaine de dossiers.

Les États Généraux de l'Industrie (EGI), qui ont été menés au niveau national et régional d'octobre 2009 à février 2010, ont permis l'émergence de 23 mesures dont certaines ont été engagées dès 2010 :

- créer des comités stratégiques de filières régionaux (CSFR) : 11 filières ont été identifiées au niveau national pour faire l'objet, en région, de CSFR. La Franche-Comté est concernée par 6 d'entre-elles : automobile, microtechniques, plasturgie, bois, agroalimentaire et équipements de production d'énergie. Les 5 premières filières bénéficiaient déjà d'actions spécifiques régionales avec les CAC et les financements du FEDER et du CPER, ce qui a permis de mettre en place très rapidement et avec efficacité ces premiers CSFR
- désigner un médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance. En Franche-Comté le préfet de région a désigné en 2010 un cadre supérieur de la DIRECCTE pour assurer cette mission. À ce jour 4 dossiers ont déjà pu être réglés grâce à cette médiation
- mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région. À cet effet, en Franche-Comté, l'État anime dans chaque département un réseau de développement des entreprises (RDE) qui fédère les acteurs économiques locaux (CCIT, Chambre des Métiers, Conseil Général, Maison de l'Emploi, Franche Comté Technologie, OSEO, Agences de développement...) et constitue une porte d'entrée à la majorité des interrogations des chefs d'entreprises.
- créer une semaine de l'industrie. Cette action a été engagée en Franche-Comté en 2010 avec une forte mobilisation de l'État et de ses partenaires. La première semaine de l'industrie s'est déroulée du 4 au 10 avril 2011.

### LES DISPOSITIFS DE FORMATION

#### Les diplômes professionnels

Les formations professionnelles proposées dans les lycées, les Centres de Formation et d'Apprentissage (CFA) et les universités de l'académie se concrétisent par la délivrance de diplômes dits « professionnels » qui ont pour finalité essentielle l'insertion dans l'emploi.

En 2010, l'État a mené un important travail de concertation entre les centres de formation et le monde des entreprises.

Les évolutions ont concerné le contenu des formations, la généralisation de la pratique de l'alternance en entreprise et la structuration des établissements autour du concept de lycées des métiers : le lycée est positionné dans son environnement économique et regroupe des modalités de formation diversifiées.

#### Le réseau des GRETA, un opérateur en formation continue

Sept GRETA (Haut-Doubs, Nord Franche-Comté, Besançon, Haut-Jura, Formation 70, LCFormation, Dole-Revermont) composent le paysage de la formation pour adultes de l'éducation nationale en Franche-Comté.

Ils proposent une large gamme de prestations qui permettent de personnaliser les parcours de professionnalisation. Ils conseillent et accompagnent les personnes dans la réalisation de leur projet de formation.

En 2010, ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros : 44,4 % de ce montant proviennent de fonds privés dont 80 % sont des marchés conclus avec les entreprises.

La durée moyenne des formations est de 93 heures.

38 % de ces personnes ont participé à une action de formation relevant du secteur tertiaire, 16 % du secteur du bâtiment, 20 % du secteur des services et 11 % du secteur de l'industrie.

Alors que la majorité des formations dispensées par les GRETA urbains se concentre sur le tertiaire, les GRETA des territoires plus ruraux sont sollicités par les entreprises sur des formations sectorielles plus techniques pour, à terme, satisfaire les acteurs économiques.



*L'État s'appuie sur les lois Grenelle pour promouvoir un développement équilibré et durable des territoires, afin de renforcer leur attractivité. Élaborer avec ses partenaires une vision partagée des territoires, la traduire dans des schémas prospectifs, la concrétiser dans un certain nombre d'investissements durables, voilà quelques unes de ces ambitions .*

### *2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires*

#### **► 2.1.1- Faciliter les communications et les investissements afin de renforcer l'accessibilité et le rayonnement de la région**

L'État est le maître d'ouvrage des grands projets d'infrastructures de communication tels que le ferroviaire et les routes nationales. Il est le garant de l'intérêt public de ces équipements au niveau interrégional et international et veille à leur contribution à l'aménagement et à l'attractivité des territoires. Citons ainsi la LGV Rhin – Rhône, qui sera mise en service le 11 décembre 2011, et les déviations de Luxeuil les Bains, de Lure, de Besançon avec la Voie des Mercureaux, et de Saint-Laurent en Grandvaux.

Par ailleurs, l'État accompagne le développement des fonctions métropolitaines de haut niveau avec le cofinancement du tramway sur l'agglomération de Besançon et du bus à haut niveau de service sur celle de Montbéliard, des parcs d'innovation, notamment TEMIS à Besançon et Techn'hom à Belfort. Il impulse des politiques culturelles ambitieuses avec ses partenaires.

#### **• La LGV et les infrastructures de transports**

##### **La poursuite des travaux de la LGV Rhin-Rhône pour sa mise en service le 11 décembre 2011**

Les travaux de la première phase de la Branche Est de la LGV Rhin-Rhône se sont poursuivis en 2010, sous la maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire et gestionnaire des infrastructures ferroviaires en France.

Le schéma de desserte a été validé le 29 janvier 2010 en comité de concertation avec les acteurs concernés (Régions, Départements, Agglomérations, Chambres Consulaires, Associations).

La mise en service commerciale de cette première phase est prévue le 11 décembre 2011, avec des horaires cadencés de desserte des gares qui ont été dévoilés par la SNCF en janvier 2011.

Les concertations et les études de la Branche Sud se sont poursuivies en 2010, en articulation avec celles sur le contournement ferré de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Le Préfet de la région Franche-Comté, Préfet Coordonnateur, a transmis le 19 octobre 2010 au ministère en charge des transports, son avis et la synthèse de la consultation qu'il avait lancée le 8 octobre 2009. Sur cette base, RFF a engagé une phase d'études complémentaires.

##### **Le projet de réouverture de la ligne Belfort – Delle**

La réouverture de la ligne Belfort – Delle au trafic de voyageurs est inscrite au CPER 2007-2013 pour un montant initial de 64 M€. Outre un rôle de desserte locale, dont le besoin s'accroît avec les projets de l'Hôpital médian ou encore, de l'UTBM à Sévenans, elle permettra un accès à la future gare Belfort - Montbéliard - TGV.

Les études d'avant-projet ont été poursuivies en 2010 sous la maîtrise d'ouvrage de RFF en associant les différents partenaires financiers que sont l'État, la Région Franche Comté, le Conseil général du Territoire de Belfort, la Confédération Suisse et la République et Canton du Jura. L'année 2010 a, notamment, été consacrée aux réflexions sur le programme de sécurisation des passages à niveau.

Le 1er octobre, le comité de pilotage a donné son accord d'une part pour la réalisation d'une liaison directe entre le quai TER de la ligne Belfort – Delle et le quai TGV et d'autre part, pour la poursuite des démarches de définition d'un plan de financement global qui tient compte du surcoût enregistré pour la sécurisation de passages à niveaux

## 2 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

#### Le soutien aux transports en commun

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'État a mis en place un dispositif de soutien financier aux transports urbains par appels à projets. En 2010 deux projets franc-comtois ont été retenus :

- le projet de tramway de la CAGB (communauté d'agglomération du Grand Besançon), pour un financement complémentaire lié à la modification du tracé, suite à la concertation préalable, et l'installation d'un système de récupération d'énergie au freinage. La subvention globale de l'État atteint désormais 30,56 M€. Parallèlement, l'État a lancé l'enquête publique du projet en 2010 et l'avis de l'Autorité Environnementale a été signé le 16 septembre 2010.
- le projet de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) de réalisation d'une nouvelle ligne du Bus à Haut Niveau de Service de 14 km entre Valentigney et Montbéliard. Sa motorisation sera hybride ou électrique, probablement avec un système innovant de recharge en station, en lien étroit avec le pôle de compétitivité « Véhicule du futur » pour lequel Pays de Montbéliard Agglomération est un territoire d'expérimentation. À l'issue du processus de sélection, ce projet a obtenu un financement gouvernemental de 13,42 M€, sous réserve d'un démarrage effectif avant la fin 2013.

#### Des travaux d'aménagement des routes nationales

Le PDMI (plan de développement et de modernisation des infrastructures), adopté en septembre 2009, a défini le programme de travaux d'aménagement du réseau routier national qui seront réalisés en Franche-Comté sur la période 2009-2014. L'investissement total est de 203 M€ dont 158 M€ de la part de l'État.

**La RN 57** comprenant, du nord au sud :

- la poursuite des travaux de la seconde tranche de la déviation de Luxeuil les Bains, avec, en 2010, la réalisation de 3 ouvrages d'art, le rétablissement de la route Napoléon, un passage à faunes, et l'achèvement des terrassements généraux et notamment des talus de type Royal. Le comité technique s'est réuni le 24 novembre 2010 dans le cadre de la concertation avec les collectivités territoriales pour la définition d'aménagements connexes. La mise en service de cet aménagement est prévue pour la fin 2011.
- la déviation Est de Vesoul, dont les études de diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement ont été engagées au printemps 2010.
- la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey dont les études se sont poursuivies en 2010 et les travaux de l'échangeur avec la RD1, engagés fin 2010.

- l'aménagement de la section entre l'échangeur de Saint-Ferjeux et Micropolis à Besançon, pour accompagner au mieux l'écoulement des trafics liés à la mise en service de la voie des Mercureaux. Les études menées avec les partenaires locaux ont permis de retenir, en septembre 2010, le principe du prolongement des voies d'insertion existantes et la sécurisation de la traversée piétonne à Micropolis par des feux de signalisation. Les travaux, d'un montant de 1,9 M€, ont démarré en septembre 2011 et la mise en service est prévue pour fin 2011.
- la mise à 2x2 voies de la section Boulevards-Beure du contournement de Besançon dont les études préalables à la DUP ont été préparées en 2010 et lancées en février 2011.
- la voie des Mercureaux, qui a été mise en service le 12 juillet 2011. L'année 2010 a vu la construction des derniers ouvrages d'art et le lancement des travaux de chaussées, d'équipements dynamiques ou de signalisation. Une journée d'ouverture du chantier au public a été organisée au mois de septembre 2010. Un suivi spécifique a été mis en place pour la population de salamandres tachetées, espèce protégée présente dans le vallon des Mercureaux, suite au constat de mortalités de l'espèce au mois de septembre 2010. L'État a engagé des mesures d'urgence en 2010 afin de préserver la population présente. Parallèlement aux travaux, les procédures de sécurité spécifiques au tunnel du Bois de Peu, d'une longueur supérieure à 300m ont été menées, en lien avec le futur exploitant, les services de secours et les forces de l'ordre.

**La RN 5** avec :

- l'inauguration de la déviation de Saint-Laurent-en-Grandvaux le 5 juillet 2010
- la poursuite des études de l'aménagement entre Morez et Les Rousses avec les études de projet sur la zone dite du Pont des Douanes et les premières investigations géotechniques sur le virage dit du Turu afin de déterminer les techniques à utiliser pour réaliser les travaux

**La liaison Langres – Suisse** avec :

- le lancement en 2010 des études préalables à la liaison autoroutière A319 entre Langres et Vesoul
- la poursuite des études de la déviation de Port-sur-Saône, dont le tracé sera soumis à enquête d'utilité publique, a été retenu par le Préfet de Région le 1er juin 2010, au terme de la consultation engagée en décembre 2009. Les études préalables se

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

sont poursuivies en 2010 avec les investigations de terrain (levé topographique et sondages géotechniques engagés en juin 2010) et l'étude d'insertion urbaine dans le secteur du franchissement de la Saône, engagée fin 2010.

- l'inauguration de la déviation de Lure le 11 octobre 2010, dont les travaux avaient débuté en 2004
- la poursuite des études de l'aménagement de l'échangeur A36/RN1019 à Sévenans, avec le choix, en mai 2010, d'un aménagement en première phase qui répond à moyen terme aux problématiques de desserte et de circulation routières (sécurité, fluidité) dans ce secteur en fort développement, et qui soit compatible avec la mise à 2x2 voies de la RN1019. Ce choix, qui a conclu une étude comparative engagée en 2009, s'est effectué à l'issue d'une réunion du comité de suivi des co-financeurs et a été présenté aux partenaires locaux en juillet 2010. L'aménagement proposé sera mis en oeuvre dans le cadre du PDMI 2009 - 2014, pour un montant de 27,5 M€ financé par l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional et APRR (Autoroutes Paris – Rhin – Rhône).

#### Deux études importantes dans le domaine du transport des marchandises

##### **L'acheminement des transports exceptionnels entre Belfort et le Rhin**

Compte tenu des dimensions des pièces qu'elles produisent, les deux entreprises Alstom et Général Electric, implantées dans l'agglomération belfortaine, sont confrontées à un enjeu majeur : pouvoir réaliser des transports exceptionnels dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, l'État assume la maîtrise d'ouvrage, avec un cofinancement des deux entreprises, des Conseils Généraux du Territoire de Belfort, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et des Ports de Strasbourg et de Mulhouse-Rhin, d'une étude, en plusieurs phases, destinée :

- à court terme à fiabiliser l'acheminement des colis courants, notamment par la recherche d'itinéraires alternatifs,
- à moyen terme à permettre l'acheminement de colis sensiblement plus lourds.

La première phase de l'étude, réalisée de mai à octobre 2010, a porté sur le diagnostic des infrastructures en place et des contraintes afférentes. La deuxième phase, réalisée d'octobre 2010 à février 2011, porte sur l'étude multimodale des différents scénarios envisageables. S'agissant des colis extrêmement lourds (500 à 600 tonnes), qui représentent un enjeu important à moyen terme, leur examen détaillé sera réalisé d'ici mi 2012 dans la prochaine et dernière phase de l'étude.

##### **La valorisation pour le fret des infrastructures ferroviaires franc-comtoises**

L'État, en partenariat avec le Conseil Régional de Franche-Comté et Réseau Ferré de France, a mené en 2010 une étude destinée à identifier des actions pour favoriser un report modal du transport de marchandises de la route vers le rail. Une analyse documentaire et statistique et des entretiens avec des opérateurs de transport et des entreprises régionales ont permis de réaliser un diagnostic partagé. Deux pistes d'investigation ont été préconisées pour la suite de l'étude et présentées aux partenaires le 9 juillet 2010 :

- articuler les réflexions avec les études nationales et européennes, qui restent à lancer, sur la faisabilité d'une autoroute ferroviaire Sud Alsace – Allemagne / Arc Méditerranéen, notamment pour la question des gabarits ferroviaires de la ligne de la vallée du Doubs
- définir un projet ferroviaire régional, issu de la concertation et porté par les acteurs économiques, et analyser les possibilités de déploiement et de réussite d'un OFP (opérateur ferroviaire de proximité)

Une réunion sur le sujet s'est tenue le 13 mai 2011 sous la présidence du Préfet de région. La CCIR a annoncé à cette occasion prendre en charge la suite de ce dossier.

##### **• Accompagner l'ambition européenne de l'enseignement supérieur franc-comtois**

Trois opérations universitaires ont été particulièrement mises en valeur à l'occasion de la révision à mi parcours du CPER. La construction de la seconde phase de la faculté de médecine, l'installation d'un restaurant universitaire sur les Hauts de Chazal à Besançon et TEMIS sciences et recherche partenariale, l'opération phare dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies, contribuent à la mise à niveau de l'enseignement supérieur régional au regard de ses ambitions européennes.

##### **Construction de la seconde partie de l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques**

Dans le but de promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale, la construction de la seconde partie de l'UFR-SMP sur les Hauts de Chazal a été inscrite au CPER 2007-2013 pour une enveloppe globale de 20 973 000 €. Elle est destinée à accueillir les personnels administratifs, les étudiants de premier cycle, et les chercheurs actuellement sur le site de l'Arsenal à Besançon. Le projet prévoit la construction de trois bâtiments à usage de bureaux, d'enseignement et de recherche,

## 2 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

pour une surface totale de près de 9 000 m<sup>2</sup>. Les récentes réformes de l'enseignement supérieur et l'augmentation constante du *numerus clausus* ont favorisé la hausse du nombre d'étudiants, rendant nécessaire la construction de deux amphithéâtres supplémentaires d'une capacité globale de 350 places.

#### **Installation du restaurant universitaire des Hauts de Chazal**

Le redéploiement de l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques sur le site des Hauts de Chazal rend nécessaire l'installation d'un lieu de restauration à proximité immédiate, pour les personnels et les étudiants estimés à 3000. La capacité d'accueil de 300 places du futur restaurant permettra de servir 900 repas par jour (restauration traditionnelle et rapide).

#### **Temis Sciences et recherche partenariale**

Destinée à faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechnologies, l'opération "TEMIS Sciences et recherche partenariale" comprend trois volets traitant globalement de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie :

- la création d'un bâtiment de recherche afin de regrouper sur un même site, tous les chercheurs bisontins dans les domaines de l'optique, de l'électronique, du temps-fréquence et microsystème, mais aussi les services support du grand laboratoire franc-comtois FEMTO-ST
- l'extension de la salle blanche de l'actuel bâtiment dédié à l'innovation
- l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment jouxtant l'ENSMM afin de développer les activités de transfert de technologie



Projet TEMIS 2010 - Photo plaquette présentation  
Dossier FEDER

#### • Soutenir les territoires innovants

Partageant le diagnostic d'un déficit d'attractivité de la Franche-Comté, les partenaires du Programme Opérationnel du Fonds européen de développement régional ont retenu des objectifs de valorisation du territoire régional auprès des entreprises.

À cet effet, l'État et ses partenaires, soutenus par l'Europe, ont choisi de soutenir huit parcs d'innovation sur la période 2007-2013.

Les parcs d'innovation ont vocation à concentrer les acteurs et les services favorisant la mise en place de partenariats entre les entreprises innovantes, les laboratoires et les centres de transfert.

En 2010, deux importantes opérations ont été lancées sur le pôle Santé de TEMIS à Besançon et sur le parc Techn'hom à Belfort.

À fin 2010, 82 hectares étaient complètement aménagés, sur les 463 hectares prévus sur la durée du programme, et 47 entreprises travaillant dans le domaine de la recherche s'y sont implantées, ce qui représente 8435 emplois dont 2960 occupés par des femmes.

#### • La culture, facteur clé de l'attractivité des territoires

##### **La promotion de la qualité architecturale**

La Franche-Comté dispose depuis quelques années d'une instance de concertation dénommée "Pôle architecture" qui est composée de l'État, de la Maison de l'architecture, du Conseil régional de l'ordre des architectes, de l'EPCC de la Saline d'Arc-et-Senans, des CAUE, des agences d'urbanisme et bientôt des Parcs naturels régionaux.

Cette instance est chargée de la mise en oeuvre de la promotion de la qualité architecturale. En 2010, il a été retenu, tout en gardant son caractère informel, de lui donner une pertinence plus importante en organisant des réunions plus régulières permettant l'émergence de propositions sur les sujets stratégiques de la promotion de la qualité architecturale. Les thèmes suivants sont apparus prioritaires :

- intensification des actions de diffusion de la culture architecturale, (expositions, conférences, débats...)
- réflexion sur les actions à mener vers le grand public (visites de réalisations, ouvrages de vulgarisation...)
- poursuite des actions de formation des professionnels (développement durable, questions juridiques...)
- mise en place d'une plate-forme d'échanges d'expériences et de documentation à destination des professionnels et des structures publiques

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

#### **Un exemple emblématique : le spectacle vivant en Nord Franche-Comté**

Tenant compte d'un contexte à la fois historique et géographique de proximité immédiate non seulement avec la Suisse mais également avec l'Allemagne voisine, ainsi que d'une opportunité unique offerte par la quasi-concomitance du départ de plusieurs directeurs de structures culturelles sur le même territoire du Nord Franche-Comté, mais également dans la suite logique des recommandations issues des Entretiens de Valois, un vaste projet de restructuration du spectacle vivant dans l'aire urbaine de Belfort/Montbéliard a été engagé par la DRAC et le ministère de la Culture et de la Communication, en concertation avec les collectivités.

Il a été officiellement lancé à l'occasion de la conférence régionale du spectacle vivant fin novembre 2009 sous la forme d'un groupe de travail. Il s'est concrétisé par des recrutements coordonnés de directeurs courant 2010 et début 2011 (CCN et Granit de Belfort, scène nationale de Montbéliard) et devrait aboutir à l'horizon 2014/2015 à une vaste structure du spectacle vivant multi-sites en Nord Franche-Comté. Un centre européen de création et de diffusion pourrait en être le fruit et donner naissance à un nouveau label

#### • **Soutenir le développement des territoires ruraux et agricoles**

La Franche-Comté est reconnue pour la qualité de ses territoires ruraux tant au niveau des cadres de vie, des paysages, de la biodiversité que des productions agricoles.

L'État, par la mise en œuvre de ses politiques, accompagne les acteurs locaux dans leurs démarches pour utiliser ces atouts, dans une perspective de développement durable, et comme vecteur d'attractivité des territoires : gestion durable de l'espace, mesures agro-environnementales des zones



Arbois 2009 - Photo DDT 39 - JL GOMEZ

Natura 2000, conversion à l'agriculture biologique.

Par ailleurs deux projets franc-comtois ont été retenus en 2010 au 2ème appel à projets des pôles d'excellence rurale.

#### • **Le réseau rural, un outil au service du développement territorial**

Le réseau rural, réunissant de nombreux acteurs et coanimé par l'État et le Conseil Régional, a poursuivi ses réflexions et son action en 2010, plus particulièrement sur deux thématiques de travail: gestion durable de l'espace, développement des circuits courts

#### **Gestion durable de l'espace**

Cette action, qui se poursuit en 2011, a été confiée aux chambres d'agriculture et aux conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Franche-Comté. L'objectif est, dans un esprit de décloisonnement, de capitaliser les expériences intéressantes, d'élaborer une méthodologie de projet, d'accompagner des territoires et de sensibiliser élus et techniciens à cette thématique (par un séminaire et des formations). L'enquête, réalisée auprès de toutes les communes et communautés de communes de la région, a permis de recenser 113 expériences (dont 10 hors Franche-Comté), le plus souvent menées à une échelle supracommunale. 93 questionnaires détaillés ont été retournés et 30 entretiens approfondis ont été menés. La capitalisation des données ainsi recueillies a permis d'identifier les points clés de la démarche à prendre en compte et de constituer des fiches d'expérience pour constituer une base de données.

#### **Développement des circuits courts**

Ce projet est mené par les Chambres d'Agriculture de Franche Comté, l'AFIP Bourgogne Franche-Comté (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) et le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) de Montmorot. Il s'agit d'accompagner des territoires test dans la mise en œuvre de stratégies de développement des circuits courts.

#### • **Favoriser la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales**

L'État accompagne les porteurs de projet dans l'élaboration et le financement de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Ces mesures portent essentiellement sur les sites Natura 2000.

De 2007 à 2009, 24 sites Natura 2000 ont bénéficié de MAET, pour un total de 7 315 hectares. En 2010, le dispositif a concerné 8 nouveaux sites Natura 2000, pour un total de 3 294 hectares.

## 2 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

Ces nouveaux engagements représentent un financement de 3 773 000 € pour une durée de 5 ans, pris en charge à 75% pour le FEADER et 25% par le ministère de l'Agriculture.

#### • Soutenir la conversion à l'agriculture biologique

L'État, dans le cadre des MAE (mesures agroenvironnementales) soutient la conversion des exploitations agricoles à l'agriculture biologique.

En Franche-Comté, celle-ci était majoritairement présente dans les exploitations laitières de la zone de plateaux et montagne du Doubs et du Jura. Les conversions se développent aussi dans la plaine, en Haute-Saône, notamment en polyculture-élevage. Cette tendance, observée en 2009, s'est confirmée en 2010.

Plus de 80 agriculteurs ont demandé à bénéficier de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique dans le cadre des MAE, pour une superficie agricole totale de près de 4 900 ha. La progression représente près de trois fois la surface convertie en 2008.

#### • Les pôles d'excellence rurale : un accélérateur pour les projets issus des territoires

Lancés par l'État, les pôles d'excellence rurale (PER) contribuent à la rénovation d'une politique d'aménagement du territoire en France orientée désormais vers la compétitivité de tous les territoires.

Cette politique publique favorise ainsi la prise en charge par les territoires ruraux de leur propre développement et vise à soutenir leur dynamisme en portant des projets innovants, fédérateurs, créateurs d'emplois.

Ces projets de développement sont conçus et mis en oeuvre par les acteurs locaux, labellisés et soutenus par l'État à l'issue d'un appel à projets.

En juillet 2010, deux pôles d'excellence rurale de Franche-Comté ont été retenus :

- dans le Doubs, à Rougemont, pour la création d'un pôle médical et social rural,
- dans le Territoire de Belfort, pour la mise en place d'un pôle d'excellence touristique dans le bassin de la Bourbeuse.

#### ► 2.1.2 - Favoriser les échanges

Les échanges avec l'extérieur, à des échelles spatiales variées, et le rayonnement des territoires, contribuent très directement à leur attractivité. L'État intervient sur ce registre à plusieurs niveaux : l'exportation, les collaborations avec les régions voisines, les échanges franco-suisses, l'enseignement supérieur et la recherche.

#### • Encourager l'exportation

La Franche Comté, dont le tissu économique est essentiellement constitué de TPE et PME (93% des entreprises), figure au 13e rang des régions exportatrices françaises (2,7% du total national). Environ 3000 entreprises sont exportatrices sur les 43 000 recensées dans la région.

Une convention de partenariat à l'international avait été conclue entre l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR), UBIFRANCE et le Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur Français (CCEF). Les acteurs consulaires et la délégation régionale d'UBIFRANCE sont chargés de la prospection et l'accompagnement des entreprises candidates à l'exportation. L'État a un rôle de conseil en matière d'orientation dans les choix géographiques des opérations soutenues par les pouvoirs publics à l'étranger et, à l'occasion des visites programmées dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME à potentiel de croissance, sont évoqués systématiquement la dimension internationale de leurs activités et les moyens de la renforcer afin de pérenniser leur présence à l'étranger.

Cette convention prend fin à l'automne 2011. À l'initiative de l'État, un travail de réflexion a été engagé en 2010, avec la participation du Conseil Régional, pour jeter les bases de son renouvellement. Il s'agira de mettre en place un Réseau de développement à l'international regroupant les acteurs régionaux qui pourrait se réunir de façon bimestrielle. La nouvelle convention pourrait être signée fin 2011.

#### • La collaboration dans le Grand Est

La prise de conscience de la dimension Grand Est est progressive dans de nombreux domaines.

### 2.1 - Soutenir les projets structurants, développer les partenariats, promouvoir les coopérations extra régionales pour améliorer l'attractivité des territoires

La Préfecture de Région Franche-Comté a été mandatée en 2010 par la DATAR pour lancer une étude sur les impacts du changement climatique dans le Grand Est. L'étude a pour objectif d'identifier des scénarios des grands changements possibles, aux horizons 2030 et 2050, et de leurs effets sur les territoires et les secteurs d'activité sociale et économique. Elle proposera des orientations stratégiques pour l'anticipation et l'adaptation aux changements climatiques, et l'atténuation ou la valorisation de ses effets, accompagnées de propositions de programme d'actions et de mesures opérationnelles. Les conclusions de l'étude sont attendues pour la fin 2011.

#### • Favoriser les échanges franco-suisses pour renforcer l'attractivité régionale

Les échanges franco-suisses ont été fructueux en 2010 et ont porté sur de nombreux sujets comme notamment l'emploi, la formation, l'économie, les déchets, l'observation statistique ou encore la culture.

L'État a pris une part active à ces échanges, en étant souvent à leur initiative.

En 2010, un groupe de travail spécifique a été mis en place au sein de la Conférence Trans-Jurassienne (C.T.J), sur la thématique de l'emploi. Il réunit les représentants de Pôle Emploi et des offices de placements suisses. L'objectif est de prévenir ou traiter les problèmes de dumping salarial, de licenciement abusif et d'éventuelles fraudes sur la base d'une identification des métiers, titres et habilitations avec leurs correspondances salariales.



L'année 2010 a marqué l'aboutissement d'une étude lancée en 2009 visant à proposer un schéma des mobilités de l'arc jurassien franco-suisse. Associant l'ensemble des acteurs (associations, collectivités, services de l'Etat), elle a permis de réaliser un état des lieux complet de l'offre de déplacements de ce territoire frontalier, puis des objectifs et des actions visant à améliorer la performance et donc l'attractivité des transports publics, réduire les points de congestion aux postes de douanes et participer à la réduction des nuisances environnementales. Ce schéma a été validé par l'ensemble des partenaires en avril 2011 et représente un document cadre pour orienter l'ensemble des projets qui concernent toutes les mobilités.

En ce qui concerne le développement économique de l'Arc Jurassien franco-suisse, deux actions ont été menées en 2010 :

- une réflexion sur la formation. Les entreprises franc-comtoises et les entreprises suisses partagent le même besoin croissant de main d'œuvre fiable et qualifiée alors que la plupart des formations, qui sont essentiellement dispensées en Franche-Comté, peinent à satisfaire ces besoins. La réflexion menée en 2010 a permis de définir des partenariats franco-suisses dans le domaine de la formation, ainsi que des principes de co-financement.
- le projet franco-suisse MINNOVARC, qui vise à dynamiser l'innovation et les microtechniques dans l'Arc Jurassien, a été lancé en 2010.

La gestion des déchets de part et d'autre de la frontière reste une préoccupation. Après une première rencontre le 2 juillet 2009 à la Chaux de Fonds, la Conférence Transjurassienne a organisé une deuxième conférence transfrontalière sur la gestion et l'élimination des déchets à Besançon le 27 octobre 2010 qui a réuni près de 80 participants.

L'Observatoire Statistique Transfrontalier (OSTAJ) a poursuivi son travail, fortement soutenu par l'INSEE, en présentant des données comparables de part et d'autre de la frontière pour un panel de thématiques. Une présentation de l'économie à l'échelle de l'arc jurassien a fait l'objet d'une publication et un outil géographique (Géoclip) a été mis en ligne sur le site internet dédié permettant de produire des cartes franco suisses.

Le domaine de la culture est également riche d'échanges franco-suisses :

- la manifestation "les petites fugues" est un événement littéraire majeur dans la région, soutenue par l'État, qui se déroule chaque mois de novembre. Y sont accueillis 4 à 6 écrivains suisses, le plus souvent francophones, auxquels est proposé un parcours dans la région à la rencontre de lecteurs, dans les bibliothèques, les librairies, les établissements scolaires. En 2010, 5 écrivains ont été reçus dans 19 communes différentes au cours de 24 rencontres tous publics et 10 rencontres en milieu scolaire. En outre, 2 écrivains français ont été reçus dans des lieux culturels à La Chaux-de-Fonds et Porrentruy.
- dans le domaine de l'archéologie, afin d'encourager une collaboration transfrontalière avec les services cantonaux et les universités, des journées archéologiques frontalières de l'Arc jurassien (JAJAJ) sont organisées de façon institutionnelle depuis 2005 afin de favoriser et de développer les thèmes de recherches communs. Par ailleurs la candidature des sites palafittes au patrimoine mondial de l'UNESCO, portée conjointement par la France (Franche-Comté et Rhône-Alpes) et par la Suisse, a été retenue.

### 2.2 - Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable

Le Grenelle de l'Environnement a élargi le panel et la portée des outils dédiés aux politiques de développement et d'aménagement durables des territoires. Il a surtout renforcé leur cohérence, avec des schémas prospectifs dont les périmètres et les maîtrises d'ouvrage sont adaptés aux enjeux.

Ainsi l'État, au niveau régional, avec ses partenaires, a été en 2010 un acteur de premier plan pour le schéma régional de cohérence écologique, la trame verte et bleue, le schéma régional climat, air et énergie, le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau ou encore la stratégie de création des aires protégées.

Par ailleurs l'État a mis en place en 2010, au niveau régional, le dispositif général de l'évaluation environnementale.

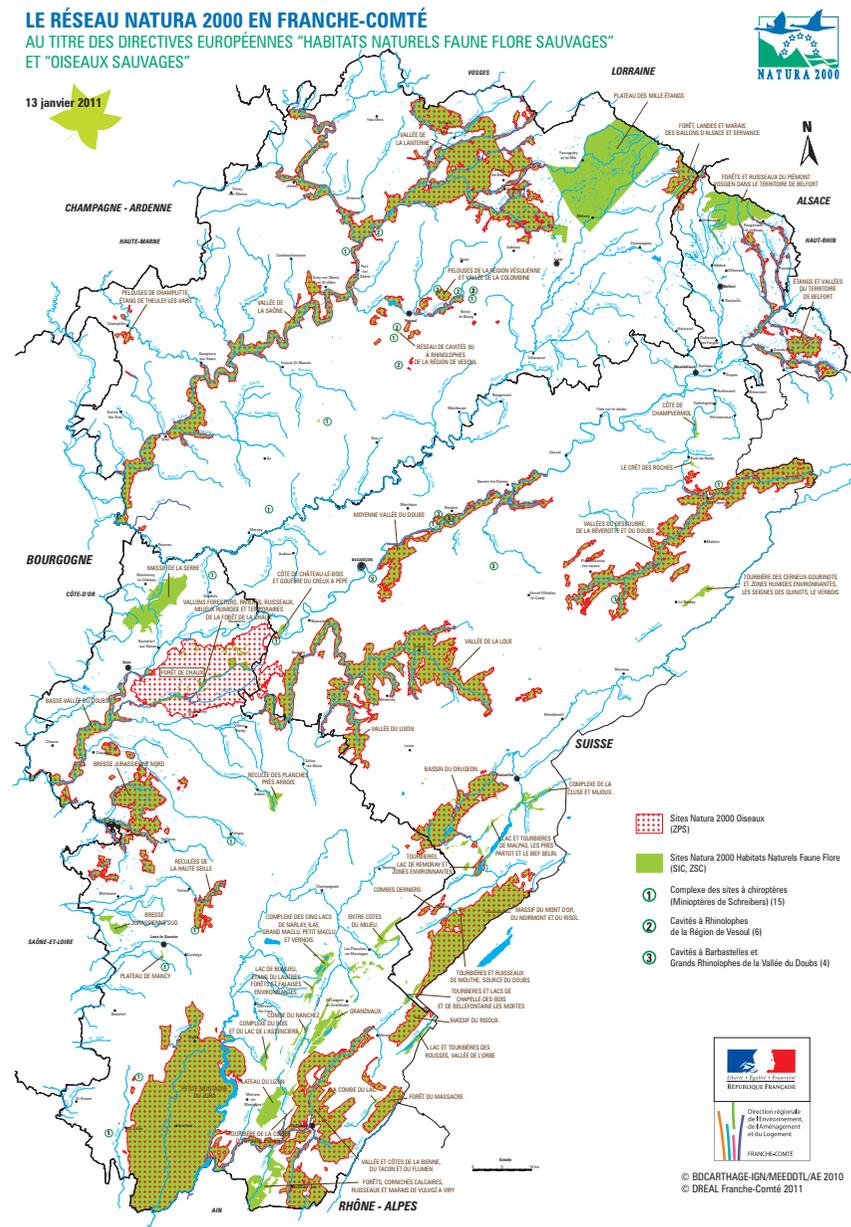
Cependant ces schémas ne seront pertinents que s'ils sont fondés sur une vision partagée des territoires. L'État contribue directement à l'élaboration de cette vision par l'intermédiaire de ses dispositifs d'observation. En ce sens l'année 2010 a vu la préparation du Recensement Agricole, opération statistique exceptionnelle qui a lieu tous les 10 ans dans tous les pays de l'Union Européenne.

#### ► 2.2.1 - Améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité et de paysage pour l'aménagement du territoire

Dans le cadre de l'animation du réseau régional Natura 2000, l'État a piloté un important travail interdépartemental qui a permis, en 2010, d'établir la première liste locale des projets qui seront soumis à évaluation des incidences afin de limiter les impacts sur les milieux naturels.

L'action de l'État pour la valorisation des paysages emblématiques de la région s'est poursuivie en 2010 : bilan des sites, accompagnement des collectivités sur le secteur du Ballon d'Alsace, du Hérisson et des collines de Besançon, rédaction de l'avis final en vue de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Jura et poursuite de l'accompagnement du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dans la révision de sa Charte.

L'État a participé au travail de préfiguration et à la construction de la plate-forme régionale du patrimoine naturel conduits par l'association «Plateau du patrimoine naturel de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté». Un important travail de diagnostic portant sur le patrimoine des données et sur les besoins en matière d'information



### 2.2 - *Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable*

géographique a été réalisé en 2010 avec l'aide du centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) de Lyon. Un groupe régional SIG (système d'information géographique) a été mis en place en associant les services départementaux. L'atlas de cartes régionales et départementales met aujourd'hui à disposition 300 cartes sur le site internet de la DREAL.

#### ► 2.2.2 - *Élaborer, en partenariat, des schémas prospectifs*

L'élaboration de trois schémas prospectifs régionaux a été engagée 2010.

En matière de trame verte et bleue, l'État, la Région Franche-Comté et la Suisse ont préparé le lancement du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Au delà de la poursuite des actions en matière de biodiversité, nature et paysage, l'élaboration de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) a été lancée.

L'État, avec l'ADEME, et la Région ont engagé en 2010 les réflexions pour l'élaboration et l'approbation en 2011 du schéma régional climat, air et énergie (SRCAE).



*Elaboration Plan de prévention des Risques de la Bourbeuse - DREAL 2009*

## 2 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

### 2.2 - Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable

#### ► 2.2.3 - Mettre en oeuvre la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau

Les services régionaux de l'État ont poursuivi la mise en oeuvre du programme de mesures du schéma directeur de l'aménagement et la gestion de l'eau (SDAGE) et leur appui aux Directions Départementales des Territoires dans les trois domaines «stratégiques» de la gestion de l'eau en région :

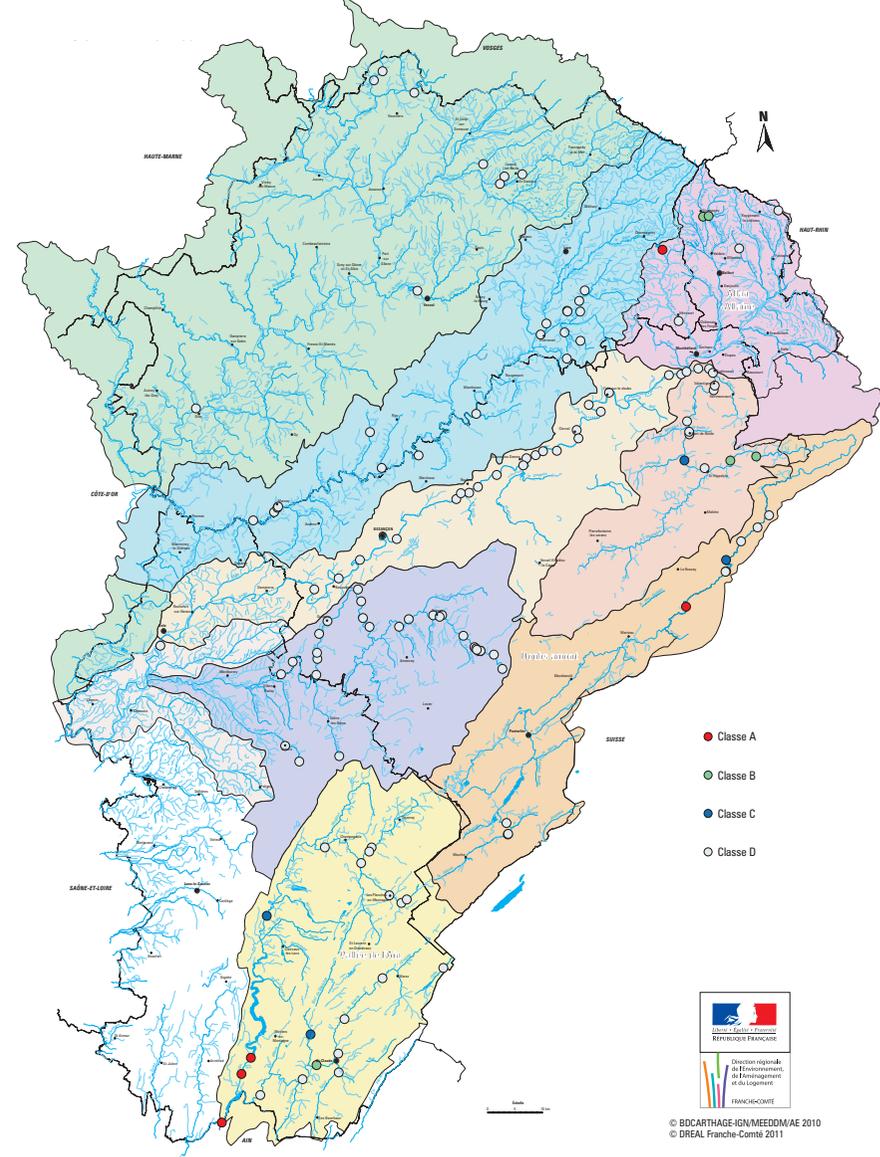
- élaboration des avants-projets de classement des cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (restauration de la continuité écologique) par le recueil de données et la réalisation de synthèses notamment cartographiques.
- pilotage des études et préparation de documents types (rapports, arrêtés...) pour la protection des captages prioritaires
- finalisation avec l'Agence de l'Eau des cahiers des charges des études destinées à éclairer les arbitrages quant à la gestion quantitative des ressources rares.

L'État assure le suivi des paramètres biologiques des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS). Dans ce domaine de l'hydrobiologie, en 2010, l'expertise technique a été particulièrement mobilisée dans les investigations et expertises qui ont fait suite aux mortalités piscicoles constatées dans la Loue.

#### ► 2.2.4 - Mise en place opérationnelle du dispositif d'évaluation environnementale

L'année 2010 a permis de mettre en oeuvre le dispositif général de l'évaluation environnementale. En 2010, 16 avis ont été publiés : 14 sur des projets et 2 sur des plans (SCOT et PLU). Certains projets ont été particulièrement emblématiques de cette activité : la ZAC Arémis-Lure (avec un projet d'implantation du pôle Véhicule du Futur) en Haute-Saône, le tramway de l'agglomération de Besançon, l'éco-quartier des Vaïtes, le SCOT de l'agglomération de Besançon.

#### RÉSEAU HYDROLOGIQUE DE FRANCHE-COMTÉ



### 2.2 - Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable

#### ► 2.2.5 - Le recensement agricole 2010

Outre les enquêtes statistiques traditionnelles (forêt, lait...), l'année 2010 a été consacrée à la préparation du Recensement Agricole, opération statistique exceptionnelle qui a lieu tous les 10 ans dans tous les pays de l'Union Européenne. Ce recensement consiste à enquêter toutes les unités de production exploitant plus d'un hectare de SAU (surface agricole utile) ou 20 ares de cultures spécialisées. Par rapport aux précédents recensements, des thématiques nouvelles portant sur l'environnement, les circuits courts ont enrichi le questionnaire. La DRAAF a ainsi recruté 65 enquêteurs et les a formés durant six sessions de trois jours. Au cours des mois d'octobre 2010 à mars 2011, les enquêteurs ont sillonné la région à la rencontre des 12 000 contacts préalablement identifiés et finalement rempli avec eux 9 850 questionnaires.



L'année 2011 est consacrée aux contrôles statistiques afin de vérifier l'exhaustivité de la collecte et de valider les données et à la diffusion de données aux échelons régionaux, départementaux et communaux et à des publications thématiques (culture, élevage, emploi, formation, diversification....). Les données seront mises en ligne gratuitement. Un module de cartographie dynamique permettra également aux internautes d'établir des cartes suivant les échelles souhaitées.

#### Le soutien financier européen pour le développement durable

Au cours de l'année 2010 le FEDER, dans les domaines de l'environnement et du développement durable, a été mis à contribution sur un total de 25 conventions pour 3 260 000 euros de subventions.

Plusieurs actions de formation et sensibilisation ont été organisées : revue "Planification et Aménagement Durables" (PAD), disponible sur le site internet de la DREAL et une journée de formation sur le thème de la biodiversité à destination des commissaires enquêteurs.

Le financement de plusieurs associations et des 3 agences d'urbanisme de la région (autour de Besançon, Montbéliard et Belfort) a été poursuivi.

#### Avancement du Contrat de Projets État - Région

La totalité des financements du contrat de projets s'élève, pour l'ensemble des financeurs, à 583 millions d'euros sur 7 ans. Sur cette somme, l'État s'est engagé à apporter 217 millions d'euros, soit environ 37% des financements du contrat de projets.

Le bilan réalisé fin 2010 montre un engagement de l'État à hauteur de 106,3 millions d'euros, ce qui représente environ 49% des engagements que l'État a pris sur 7 ans.

Ce montant correspond aux opérations qui ont été labellisées lors des comités de programmation organisés tout au long de l'année, avec l'ensemble des partenaires financeurs, sous la double présidence de l'État et de la Région.

On peut souligner, depuis le début de la contractualisation :

- Une très bonne mobilisation des crédits en faveur de l'amélioration de la compétitivité et de l'innovation dans les secteurs clefs de l'économie franc-comtoise, avec la poursuite de la mise en place des crédits dans le cadre des contrats d'aide à la compétitivité des microtechniques et nanotechnologies, du véhicule du futur, de la plasturgie, de la filière bois et de la filière agroalimentaire. Dans ce domaine, l'État a d'ores et déjà apporté 81% des crédits qu'il s'est engagé à mettre sur 7 ans.
- Plus de 4 millions d'euros pour l'accompagnement des trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel régional (ceci correspond au volet emploi des contrats d'aide à la compétitivité, au renforcement de l'accès à l'emploi des grands chantiers)
- Plus de 26 millions d'euros en faveur de l'écologie et du développement durable, avec notamment les interventions de l'agence de l'eau (de plus de neuf millions d'euros) pour la préservation de la qualité des ressources en eau avec des opérations en faveur de la restauration physique des cours d'eau, et les interventions de l'Ademe (de l'ordre 13 millions d'euros), pour la réduction de la consommation d'énergie et la promotion de modes de production éco-responsable.
- Plus de 18 millions d'euros consacrés en quatre ans au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, montant qui a permis la création de plates-formes technologiques entre les centres de formation et les entreprises franc-comtoises, de soutenir les projets de laboratoires de recherche francs-comtois, de financer la mise en réseau des opérations de culture scientifique et technique et enfin d'affecter des crédits aux opérations de constructions universitaires, permettant notamment d'achever la construction de la seconde phase de l'UFR médecine.

## 2 - L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

---

### 2.2 - *Aller vers une vision partagée des territoires pour construire des politiques d'aménagement durable*

- Un soutien important (près de 8 millions d'euros depuis le début du CPER) en faveur de la modernisation des exploitations agricoles, permettant une adaptation de l'outil de production et le maintien sur l'ensemble du territoire d'une activité d'élevage compétitive et respectueuse de l'environnement;

L'Etat et la Région ont engagé le travail de révision à mi parcours du contrat de projets 2007/2013. Cette révision, qui est intervenue fin 2010, s'est effectuée dans un cadre budgétaire contraint (enveloppe initiale constante ; pas de possibilité de fongibilité entre opérations financées par des Ministères différents), ne permettant pas de donner lieu à de nouvelles opérations.

L'intérêt a été de procéder aux ajustements financiers qui s'avéraient indispensables pour mener à bien les opérations les plus structurantes dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et des infrastructures ferroviaires. Il s'est traduit par une ré-allocation de crédits en faveur :

- de la réouverture de la ligne Belfort/Delle,
- de l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques, de façon à permettre la construction de deux amphithéâtres supplémentaires, rendus nécessaire compte tenu de l'augmentation constante du *numerus clausus*, à l'origine de la hausse du nombre d'étudiants
- du restaurant universitaire de Chateaufarine, permettant ainsi d'installer un lieu de restauration sur les Hauts de Chazal
- de l'opération « *Témis sciences et recherche partenariale* »

*L'État en région apporte une contribution notable à la sécurisation de l'environnement et de la vie quotidienne des citoyens.*

### 3.1 - Sécuriser la vie quotidienne

#### ► 3.1.1 - La sécurité environnementale

L'État, par les contrôles qu'il réalise et les plans de prévention des risques qu'il anime, veille à maintenir une bonne qualité de vie (eau, air, alimentation) pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

##### • Pour l'eau, une surveillance accrue

En 2010, en Franche-Comté, 21 captages ont été identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement et ont été soumis à des procédures rigoureuses de contrôle et de gestion au titre des «Zones soumises à des contraintes environnementales».

Pour concilier qualité de l'eau et pratiques agricoles, l'État pilote un autre dispositif important : le plan ECOPHYTO 2018

Celui-ci vise à réduire de 50 % d'ici 2018 l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, appelés plus communément « pesticides » ou « phytos ».

Il s'agit à la fois de réduire leur usage et de limiter l'impact de ceux dont l'utilisation est indispensable pour protéger les végétaux des maladies, parasites et mauvaises herbes.

Ce plan s'inscrit dans un projet plus vaste : objectif terre 2020, né de la volonté de construire un nouveau modèle agricole durable conciliant performance économique et efficacité écologique.

Pour répondre à cet objectif, deux actions ont été mises en place en 2010 :

- une surveillance biologique du territoire et de l'environnement (SBT) et la publication de bulletins de santé du végétal (BSV)

98 BSV ont été rédigés dont 62 en grandes cultures, 35 en viticulture et 1 en prairies. Ils sont diffusés par mail et téléchargeables sur plusieurs sites (Chambre régionale d'agriculture, DRAAF, mes p@rnelles).

- le dispositif national DEPHY vise à organiser des réseaux de fermes expérimentant des systèmes variés économes en pesticides.

Ce dispositif a été décliné cette année en Franche-Comté : deux groupes de fermes, en grandes cultures, soutenus par les chambres départementales d'agriculture de Haute-Saône et du Jura, ont été sélectionnés pour participer au dispositif national.

##### • Pour garantir la sécurité de la vie quotidienne : surveiller, contrôler et prévenir les risques

La Franche-Comté est riche d'un réseau hydraulique important et contrasté, de la rivière torrentielle au ruisseau temporaire. La connaissance fine du fonctionnement hydraulique, des débits, y est donc importante car elle permet de prendre les décisions pertinentes en cas de sécheresse ou au contraire de crue.



*Crue de Décembre du Doubs 2010 - Photo DREAL F.C. - Y. CADET*

En 2010, 364 mesures de débit des cours d'eau ont été réalisées par les services de l'État, incluant des jaugeages en hautes eaux lors des crues de décembre.

15 visites de contrôle de barrages concédés et un exercice (plan de prévention des risques inondation de Vouglans) ont été menés. En collaboration avec les services de l'État en Bourgogne, la concession des ouvrages de la Cure a été renouvelée.

En 2010, l'État a poursuivi en parallèle ses actions de communication et de mise à disposition des données : édition d'un bulletin hydrologique hebdomadaire en période estivale de sécheresse, poursuite de l'alimentation de « cartorisques ».

Pour améliorer la diffusion des informations, il s'est doté d'un site Internet dédié à l'observatoire des inondations du Doubs, en lien avec l'Établissement Public Territorial de Bassin.

## 3 - L'ÉTAT POUR LES CITOYENS

### 3.1 - Sécuriser la vie quotidienne

Dans le cadre du contrôle des carrières, effectué au titre des installations classées, l'État a réalisé, en 2010, 429 inspections (représentant 557 « contrôles pondérés »), et 33 contrôles de sécurité axés notamment sur le bruit.

Enfin, le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Solvay à Tavaux a été signé début 2010 et celui d'Antargaz à Bourogne a donné lieu à de nombreuses études complémentaires pour satisfaire les demandes d'information des différentes parties prenantes.

**En matière de déchets**, l'action nationale de résorption des transformateurs pollués aux polychlorobiphényles (PCB) s'est poursuivie en 2010.

En Franche-Comté, des opérations « coup de poing », consistant à contrôler sur le terrain cette élimination, ont été menées par l'État, et ont donné lieu si nécessaire à l'engagement de procédures de mise en demeure.

Par ailleurs, l'État a réuni les syndicats de traitement des déchets et les services des conseils généraux pour les sensibiliser aux évolutions induites par le Grenelle et rappeler les nécessités de révision de plans d'élimination.

#### • La contribution d'un établissement de l'État : l'ADEME

Les collectivités franc-comtoises sont accompagnées techniquement et financièrement par l'État, via l'ADEME, pour mener à bien leurs actions de communication, et de sensibilisation pour la mise en place du compostage domestique et collectif, et la lutte contre le gaspillage alimentaire....

Ainsi, plus de 80 % de la population franc-comtoise sont sensibilisés à la réduction des déchets.

Par son haut niveau d'expertise, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) contribue à mettre en place localement des actions pour préserver la qualité de l'air pour les générations futures.

Dans le cadre du Plan Climat Energie territorial (PCET) l'ADEME accompagne les collectivités. Elle conseille, développe des outils (documents techniques et guides méthodologiques), contribue à la création d'un centre de ressources et forme les élus et techniciens des collectivités.

L'aide la plus courante passe par la signature d'un Contrat d'objectif territorial avec la collectivité. Signé pour trois ans entre l'ADEME et la collectivité, ce contrat permet de financer un poste d'animateur et de mener des actions.

En 2010, les agglomérations de Dole, Montbéliard, Besançon et la communauté de communes de Lons-le-Saunier ont bénéficié de cette aide.

L'ADEME promeut par ailleurs le label Cit'ergie. Cet outil aide à la structuration des services d'une collectivité pour mettre en oeuvre les objectifs Energie Climat.

#### La sécurité alimentaire

En 2010 l'État a mené 157 actions opérationnelles de contrôle des productions végétales en Franche-Comté :

- recherche de molécules interdites sur les légumes de conserve et les fruits à la vente directe
- recherche de molécules interdites en grandes cultures (maïs, colza),
- recherche de dés herbants interdits dans des zones sensibles,
- recherche de produits interdits, notamment insecticides (risque abeilles)
- contrôle des chantiers d'application de la bromadiolone dans le cadre de la lutte contre les campagnols terrestres.



Contrôle sanitaire 2010  
Photo Préfecture

Les plans de contrôle et de surveillance des produits végétaux, représentent une dizaine d'enquêtes annuelles spécifiques en 2010. Les vérifications portent sur les teneurs en résidus de pesticides, les recherches de contaminants tels que les métaux lourds ou encore l'arsenic ainsi que sur la surveillance du niveau de radioactivité. Ainsi plus de 120 contrôles et de 130 prélèvements ont été réalisés en 2010 dans ce cadre.

Deux types de contrôles sont réalisés pour la qualité des productions animales :

- les contrôles des usines de fabrication d'aliments pour les animaux afin d'évaluer le risque d'excès d'additifs pour la bonne santé de l'animal et, au final, du consommateur des denrées qui en sont issues. 2 contrôles ont été réalisés en 2010
- les contrôles des conditions de détention et de délivrance des médicaments vétérinaires avec, pour finalité, la maîtrise du risque de présence de résidus de médicaments dans les denrées animales. En 2010, 13 contrôles ont eu lieu dans ce cadre.

Enfin, l'activité des établissements de recherche réalisant des expériences sur les animaux au titre de la protection animale est contrôlée lors des renouvellement des agréments d'entreprises. En 2010, 10 contrôles ont eu lieu dont 8 ont concerné les autorisations des chercheurs.

#### ► 3.1.2 - Sécurité routière

La Franche-Comte est un territoire à la fois rural et industriel. Si l'offre de transport collectif ferroviaire s'organise entre les pôles de services, les déplacements se font majoritairement par la route.

En 2010, en Franche-Comté, l'accidentalité était en baisse avec une diminution du nombre d'accidents de 27 % et du nombre de blessés de 28%.

Si le nombre d'accidents et de blessés ont été les plus bas enregistrés sur les cinq dernières années, on constate que les accidents ont été plus graves ; en 2010 15% de personnes de plus ont été tuées sur la route par rapport à 2009 alors qu'au niveau national la baisse régulière du nombre des tués constatée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2010.

L'État a poursuivi ses actions de sensibilisation par l'animation des services locaux. Il a participé à la définition de besoins programmés de formation des services déconcentrés et a poursuivi l'animation de l'Observatoire Régional de Sécurité Routière (ORSR) Il a également entrepris une étude sur l'accidentalité des 15 - 24 ans au niveau régional dont les résultats seront présentés en 2011. Enfin, deux rencontres thématiques ont été organisées: une première en mars à Besançon sur le thème de l'accompagnement des victimes, puis en novembre à Dole un forum technique sur l'accidentologie des deux-roues motorisés, rassemblant les services de l'État, des collectivités et des associations.

La surveillance des centres de contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds en 2010 en Franche-Comté :

- 30 visites sur les 116 centres «VL» agréés de Franche-Comté qui ont effectué 417 542 contrôles techniques de véhicules légers,
- 5 visites de surveillance et 103 supervisions de contrôleurs pour les 13 centres agréés «PL» qui ont effectué 28 401 contrôles techniques de véhicules «lourds»,
- 11 visites «initiales» principalement pour des changements d'exploitants,
- 4 suspensions d'agrément à l'encontre de contrôleurs et de centres.
- 532 autorisations de mise en circulation (transport en commun de personnes, dépanneuses, transport de matières dangereuses) ont également été délivrées.



Contrôle routier 2010 - Photo DREAL

### 3.1 - Sécuriser la vie quotidienne

#### ► 3.1.3 - La sécurité au travail

2010 marque le lancement du Plan Régional Santé Environnement et du nouveau Plan Santé au Travail 2010-2014 avec pour objectif le développement de la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail.

La déclinaison du Plan Santé au Travail en région Franche-Comté, engagée par l'État au second semestre de l'année 2010, s'est construite sur la base d'une large concertation en visant une complémentarité avec les acteurs de la santé publique et en particulier l'Agence Régionale de Santé.

En Franche-Comté, à partir des 4 axes définis par le plan national, des actions qui tiennent compte des spécificités locales ont été proposées :

- améliorer la connaissance en santé au travail en développant la recherche et sa diffusion opérationnelle jusqu'aux entreprises,
- poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels en multipliant les actions de prévention : risques psychosociaux, troubles musculosquelettiques...
- encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises notamment les PME-TPE en accompagnant les entreprises de 11 à 49 salariés dans leurs actions de prévention
- développer et diversifier les outils de prévention des risques professionnels en renforçant la coordination et la mobilisation des différents partenaires territoriaux dont la CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et les services de santé au travail.

#### ► 3.1.4 - La sécurisation des parcours professionnels

En 2010, un processus de sécurisation des parcours professionnels en Franche-Comté a été lancé. Cette démarche de formation et de reconversion particulièrement novatrice, a obtenu une labellisation du Fonds d'Investissement Social national.

Des plans de formation spécifiques ont été mis en œuvre, dont 12 dans la filière automobile, représentant un effectif global 3054 salariés et plus de 4 M€ de financement.

L'État, via le Fond National Emploi-Formation et des crédits Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), a contribué à hauteur de 44 % au financement de ces plans de formations, en partenariat avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), le Conseil Régional et les entreprises. 33 entreprises

dont 25 de moins de 250 salariés en ont bénéficié ce qui représente 21365 heures de formation et 708 places de stagiaires.

Dans le cadre du Contrat d'Accompagnement Renforcé (CAR) l'État a consacré 704 325 € en 2010 pour accompagner les salariés confrontés à des ruptures de parcours professionnels. 51 personnes en ont bénéficié et les Plates-formes de transition et de mobilité professionnelle (Pôle Emploi) ont contribué à former 524 personnes.

**En 2010, à titre d'illustration, pour la plate-forme de transition et de mobilité professionnelle de l'Aire urbaine (Belfort -Montbéliard) 141 personnes sont sorties du dispositif dont 38 % avec un emploi (40 % en CDI, 11 % en CDD et 49 % en intérim) principalement sur des missions de plus de 6 mois, et 37 % ont bénéficié de formations.**

#### En matière de validation des acquis de l'expérience

Le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) du rectorat centralise les demandes d'accès aux diplômes de l'éducation nationale par la validation des acquis de l'expérience (VAE), réalise des accompagnements ou sous-traite ceux-ci aux GRETA lorsqu'ils sont hors Besançon.

Trois niveaux de diplôme sont proposés :

- niveau III : diplômes de niveau bac+2 : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)
- niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel
- niveau V : CAP ou BEP

En 2010, 118 personnes ont suivi un accompagnement de l'AFPA, 40 d'entre elles ont bénéficié d'un financement de leur employeur.

Parmi ces 40 parcours, 24 visaient un diplôme de niveau III dont la majorité se centrait autour de quatre diplômes : éducateur spécialisé, BTS Négociation et relation client (NRC), BTS Services et prestations des secteurs Sanitaire et social, et BTS Comptabilité et gestion des organisations.

11 personnes ont visé un diplôme de niveau IV et seulement 5 de niveau V.

## 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture

L'État porte une attention particulière à l'ensemble des facteurs qui garantissent une bonne cohésion sociale : l'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture.

### ► 3.2.1 - Un accès aux soins garanti

#### Le Plan d'équipement en maisons de santé pluriprofessionnelles en milieu rural

L'accès aux soins est la première préoccupation des habitants en terme de services.

Le plan de développement de maisons de santé pluri-professionnelles en faveur des territoires ruraux a été lancé en 2010.

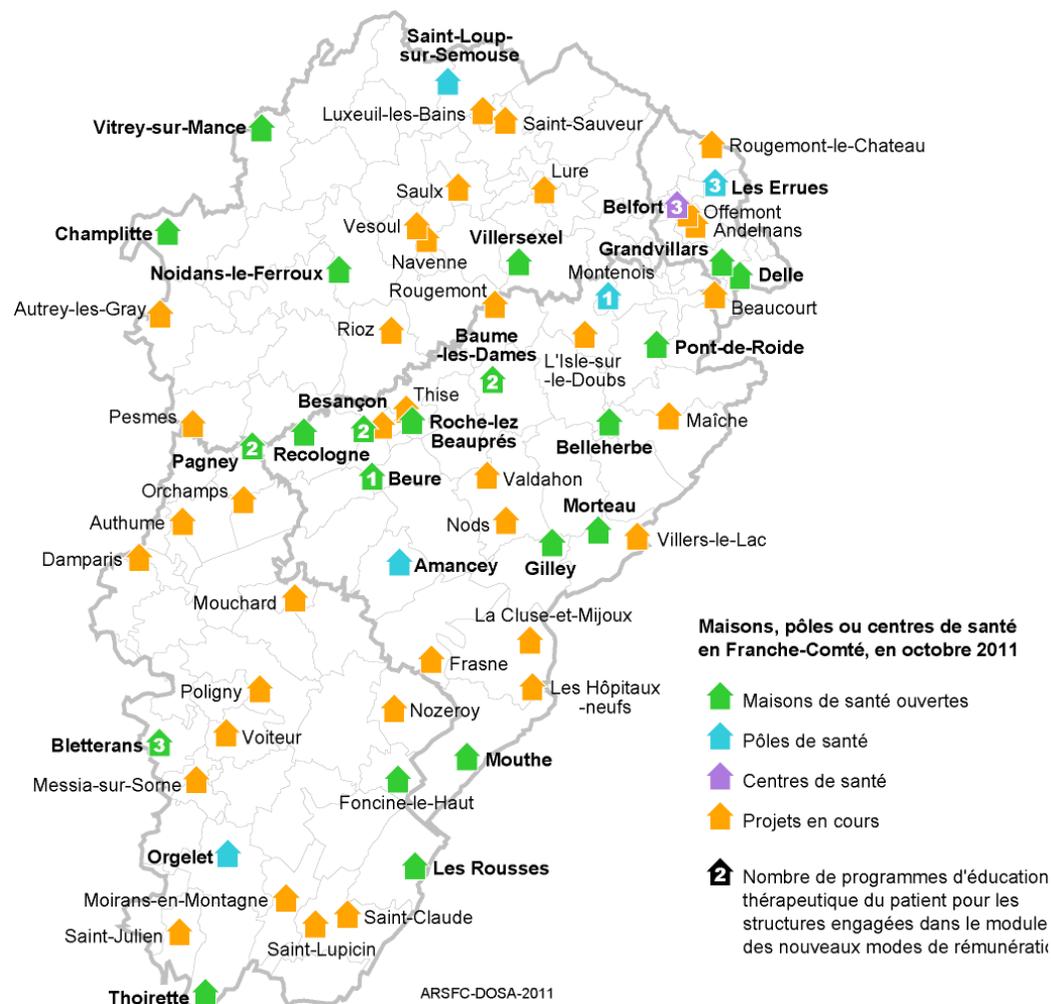
Ces maisons de santé, définies par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009, permettent de favoriser les coopérations entre les professionnels de santé, d'optimiser la prise en charge des patients et de répondre aux attentes des jeunes professionnels. Collectivement, l'État, avec l'agence régionale de santé (ARS), les élus locaux et les professionnels se sont investis pour faire émerger des projets qui répondent aux besoins de chaque territoire.

Au niveau national, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a lancé un programme visant à financer 250 maisons de santé pluri-professionnelles sur la période 2010-2013.

En Franche-Comté, un comité régional de sélection associant l'État, le conseil régional, les conseils généraux et les professionnels a été mis en place. Ce comité a pour mission de sélectionner les projets qui bénéficieront d'un financement de l'État pour l'investissement.

Deux premiers comités se sont tenus en Franche-Comté en octobre et novembre 2010. Ils ont permis d'accorder des financements du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), géré par l'ARS, pour les études préalables et l'ingénierie de 5 projets de maisons de santé pour un montant total de 219 258 euros. En parallèle, le Fnadt a été mobilisé à hauteur de 268 900 euros. Il le sera à hauteur de un million d'euros en 2011.

En Franche-Comté, ce sont aujourd'hui vingt cinq maisons ou pôles de santé qui fonctionnent et quarante deux projets qui sont en cours.



### 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture

#### ► 3.2.2 - Les aides pour l'accès au logement

Le Comité Régional de l'Habitat (CRH), animé par l'État, est le lieu de suivi de la mise en œuvre des politiques et des aides de l'État en matière d'habitat. Il a été réuni à deux reprises en 2010. L'État a subventionné plusieurs projets en 2010 :

- le PASS FONCIER®, dispositif destiné à l'accession populaire à la propriété, a été mené à son terme avec un total de subvention de 438 000 €
- la première tranche de la démolition de Fontaine Écu, à Besançon, a reçu une subvention de 329 000 €
- 1116 logements ont été engagés grâce à :
  - . 180 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
  - . 490 PLUS (prêt locatif à usage social)
  - . 113 PLS en logement ordinaire (prêt locatif social)
  - . 333 PLS en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Ont ainsi été mobilisés, hors aides indirectes (TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière), 3 M€ d'autorisations d'engagement.

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'Anah (agence nationale de l'habitat), les préfets de région ont été nommés délégués régionaux. Les aides de l'Anah connaissent de profondes réformes, avec une réorientation vers les propriétaires occupants les plus modestes et la lutte contre la précarité énergétique. L'État a organisé en 2010 des rencontres régionales d'information sur ces sujets avec les acteurs du logement privé. L'État a mené en 2010 les travaux préparatoires à la signature, entre chacun des 13 bailleurs sociaux de la région et l'État, des conventions d'utilité sociale (CUS) qui permettront dès 2011 de mettre en place les actions concernant à la fois le patrimoine (investissements dans la construction et la réhabilitation) l'accompagnement social et l'amélioration de la qualité du service rendu.

En ce qui concerne les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion, au 31 décembre 2010, les 56 structures d'hébergement de Franche-Comté proposent 1422 places, contre 1395 au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2%. Les 11 maisons relais proposent 179 places, avec également une augmentation de 2% et les 9 résidences sociales restent stables avec 1023 places.

Le défi de la rénovation est un chantier colossal puisque plus de 140 000 logements en Franche-Comté ont été construits entre 1949 et 1974 et ne sont pas ou peu isolés.

Dans le domaine de qualité de la construction, l'État a organisé et animé plusieurs colloques et journées d'information de portée régionale sur les thèmes de l'efficacité énergétique des bâtiments, de la construction bois, de l'accessibilité des personnes handicapées, de la sinistralité et des règles de construction

#### La promotion des constructions basse consommation

Le programme Effilogis prolonge les actions engagées depuis 2006 pour la promotion des bâtiments Basse consommation énergétique. Il est mené par l'État (ADEME) et la Région Franche-Comté et est animé par l'association AJENA.

En 2010, Effilogis a pris une nouvelle envergure grâce à une importante communication grand public (site Internet, campagne radio et TV, plaquettes de communication, guide...) :

- la formation de 250 professionnels
- 1 300 conseils et 259 audits énergétiques réalisés pour les particuliers
- 159 projets aidés (43 particuliers, 667 logements sociaux, 54 bâtiments publics et 18 bâtiments tertiaires)
- et plus de 7 M€ de travaux engagés.

Les budgets consacrés par l'ADEME et la Région Franche-Comté dans le cadre du programme Effilogis sont respectivement de 1 555 k€ et de 1 801 k€ pour un montant de travaux de plus de 87 millions d'euros.



### 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture

#### ▶ 3.2.3 La réduction des inégalités par un soutien aux pratiques sportives et culturelles

Le Centre National du développement du sport (CNDS), créé en 2006, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé des sports qui soutient :

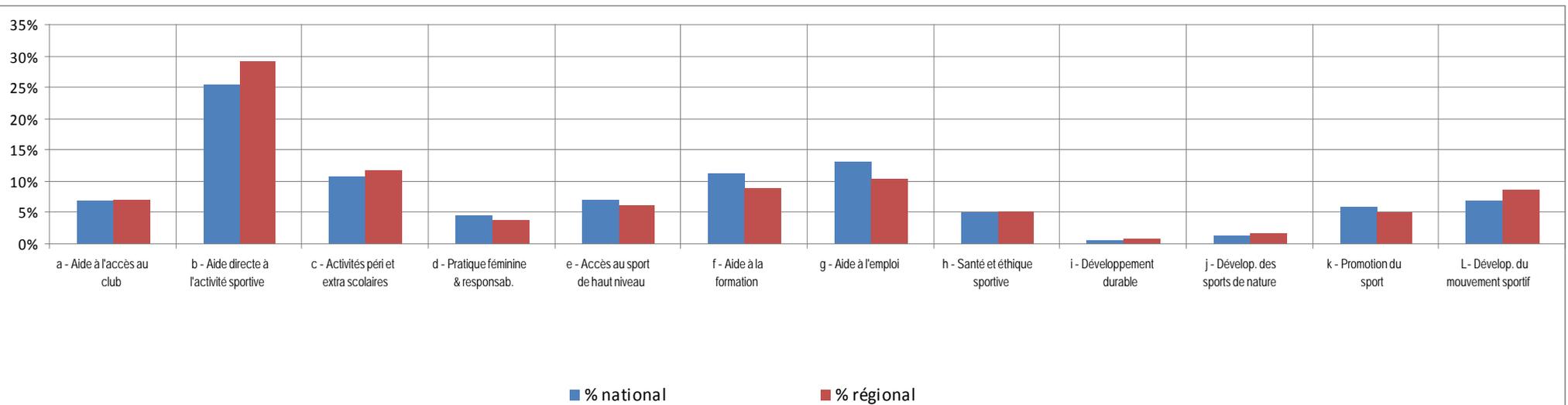
- le développement de la pratique sportive par tous les publics en accordant des subventions au mouvement sportif
- l'aménagement du territoire en encourageant la création de nouveaux équipements sportifs ou en finançant leur rénovation.

En 2010, l'action de l'État a porté sur :

- la réduction des inégalités par des actions visant les habitants des quartiers populaires, les jeunes scolarisés, les personnes handicapées et les jeunes filles,
- la structuration du territoire avec des projets d'équipements sportifs facilitant l'accès des personnes handicapées et des actions ayant lieu dans les zones rurales ou les territoires prioritaires,
- la structuration du mouvement sportif par une mutualisation et une coordination des actions par les comités départementaux et régionaux en particulier dans le soutien à la mise en oeuvre de formation.

Le soutien financier de l'État en Franche-Comté a été, pour 2010, de 2 922 500€ qui a été réparti selon la façon suivante :

#### RÉPARTITION EN POURCENTAGE SELON LES OBJECTIFS POURSUIVIS :



## 3 - L'ÉTAT POUR LES CITOYENS

### 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture

#### ► 3.2.4 - Les actions de promotion et de préservation de la santé par le sport

Pour l'État, l'enjeu est de fédérer des savoirs et des savoirs-faire autour du concept de promotion du sport santé en favorisant le regroupement des institutions, des associations et des organismes désireux d'offrir aux citoyens une activité physique et sportive adaptée.

Pour cela, l'État, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, l'Institut Régional d'Education Physique et Sportive, la société de médecine du sport, le Conseil Régional et la Mutualité Française, anime le Réseau Sport Santé Franche-Comté.

En 2010 plusieurs actions ont été réalisées :

- un appel à projets lancé pour favoriser la pratique sportive auprès des personnes sans abri sur le département de la Haute-Saône,
- un soutien financier a été apporté à l'organisation de la «Journée de la Forme» ainsi qu'au REPOP (Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique) pour des séances de lutte contre l'obésité infantile
- une exposition itinérante à destination du public jeunes.

**Le soutien financier au mouvement sportif sur l'ensemble du territoire en 2010, a été de 331 208 € :**

- publics scolarisés :	177 408 €
- accès des personnes handicapées :	108 983 €
- publics « quartiers » :	44 817 €

#### L'accès pour tous aux événements culturels, un exemple : la Fête de la Science

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche soutient la mise en réseau d'opérations de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle autour du Pavillon des Sciences à travers les réseaux de CCSTI (Centre de culture scientifique technique et industrielle).

Le Pavillon des Sciences est une structure remplissant une mission «d'alphabétisation scientifique» en favorisant les échanges entre la communauté scientifique et le public.

Les principaux objectifs visés par le Pavillon des Sciences sont ainsi de :

- permettre la rencontre et le dialogue des partenaires scientifiques, industriels, associatifs, culturels et élus avec le public et entre eux ;
- développer la circulation et l'échange de l'information scientifique
- susciter des initiatives et la coordination d'actions de diffusion des connaissances scientifiques et les valoriser
- favoriser la sensibilisation et la formation d'acteurs locaux à la diffusion des connaissances scientifiques
- contribuer au développement de dynamiques locales à travers la mise en oeuvre de nouveaux lieux de médiation
- développer des actions en faveur d'une meilleure irrigation du territoire, notamment au sein de zones spécifiques comme par exemple le milieu rural
- participer au développement d'une dynamique nationale et internationale dans le domaine de la culture scientifique



### 3.2 - Garantir l'équité d'accès aux soins, au logement, au loisir et à la culture

Le Pavillon des Sciences a assuré en 2010 la coordination régionale de la Fête de la science. Les chiffres extraits du bilan quantitatif de 2010 illustrent parfaitement le succès de cette manifestation organisée avec le même professionnalisme qui caractérise le CCSTI sur ses autres activités :

- lieux d'implantation de villages des sciences : 3
- nombre total d'actions : 124
- nombre de chercheurs du secteur public mobilisés : 162
- fréquentation : 20 634
- fréquentation scolaire : 8 428
- nombre d'établissements scolaires concernés : 276

Le Pavillon des sciences a conduit 3 types d'actions qui ont visé plus particulièrement les collégiens :

- un animateur scientifique (le colporteur des sciences) se déplace dans les établissements avec un véhicule pour présenter des animations sur une dizaine de thèmes
- dans le cadre du Parc du Près-la-Rose à Montbéliard, 1 000 m<sup>2</sup> d'expositions permanente (Ecologie Franc-comtoise & l'Île de la Découverte) et temporaire ont été installées.
- une trentaine d'expositions - panneaux thématiques a été également prêtée gratuitement aux établissements, dans les domaines suivants : sciences et vie de la terre, sciences physiques, sciences humaines.

### 3.3 - Un État moteur de la promotion

#### L'État encourage les talents et la mobilité sociale

##### ► 3.3.1 - Le Service Civique

Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général et de donner de leur temps à la collectivité et aux autres. Il leur permet de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre de nouvelles expériences et de partager un projet au sein d'une équipe.

En 2010, en Franche-Comté, 16 structures ont accueilli 30 jeunes pour des missions d'une durée moyenne de 10 mois, notamment dans les domaines de la solidarité (33 %), l'éducation pour tous (24 %) et le sport (20 %).

Le dispositif connaît un vif succès, grâce à la mobilisation de tous les acteurs impliqués, notamment des structures d'accueil associatives.

##### ► 3.3.2 - Le soutien au milieu associatif

L'État a poursuivi en 2010 son soutien aux milieux associatifs par des actions de formation visant à conforter un réseau régional. En Franche-Comté, l'outil au service de la formation des bénévoles est le Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA).

En 2010, 3 300 bénévoles ont bénéficié d'une formation organisée sur l'ensemble du territoire pour deux domaines de compétences :

- des formations spécifiques adaptées au cœur de métier de l'association (milieu rural, environnement, développement durable, publics fragilisés),
- des formations techniques aux compétences transversales et relatives à la bonne gestion de l'association.



Photo Préfecture 2010

En 2010, une impulsion a été donnée pour promouvoir le CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative), dans la perspective de valoriser les compétences développées par les dirigeants d'associations. Ce certificat valide une formation à la gestion associative dans ses différentes composantes: administrative, financière et humaine.

En Franche-Comté, trois associations se sont engagées dans cette dynamique : FOL 70, Trajectoire formation et Profession sport 25.

##### ► 3.3.3 - L'initiative des jeunes, «envie d'agir»

Pour accompagner les initiatives des jeunes, l'État soutient plusieurs programmes en France-Comté.

« Envie d'agir » est un programme de soutien aux initiatives des jeunes, décliné sur l'ensemble du territoire régional depuis juillet 2010. Un réseau de « Points d'Appui » labellisés, apporte le conseil et accompagne les jeunes dans la première étape de définition de leur projet.

Ce programme comprend deux types de dispositifs:

- au niveau départemental Projets jeunes concerne des premières expériences portées par des mineurs
- DEFI Jeunes au niveau régional

En Franche-Comté, quatorze projets de jeunes de 18 à 30 ans ont été soutenus pour un montant global de 50 000 €. Il s'agit de projets de création d'activité économique dans différents domaines : informatique, micro-entreprise de puériculture, tourisme, et innovation technique.

Le partenariat, engagé depuis plusieurs années avec l'incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté, participe à cette dynamique et permet de soutenir des projets de qualité et innovants.

D'autre part, le dynamisme et la créativité culturels sont un autre atout régional.

Plusieurs projets de musiques actuelles et de spectacle vivant ont été initiés en 2010 et un partenariat avec la ville de Besançon permet de valoriser ses projets artistiques primés « DEFI Jeunes ».

#### ► 3.3.4 - Le programme de réussite éducative

L'État anime le dispositif de réussite éducative, un programme qui a pour ambition de prévenir l'exclusion en milieu scolaire dans le premier et deuxième degré et de réduire les écarts de niveau de formation sur l'ensemble du territoire franc comtois.

En 2010, en Franche-Comté, plus de 4.000 enfants ont bénéficié du Programme de réussite éducative. 56 personnes réparties en équipes pluridisciplinaires ont mené des actions de soutien scolaire renforcé et adapté, de soutien à la parentalité, des vacances médicales, des activités sportives et récréatives...

#### ► 3.3.5 - Les internats d'excellence

L'internat d'excellence s'adresse aux filles et garçons motivés qui ne disposent pas d'un contexte favorable pour étudier et réussir. Les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique et éducatif renforcé hors temps scolaire : aide aux devoirs, activités sportives, scientifiques et culturelles, découverte de l'environnement économique et social, ouverture internationale, accès aux technologies de l'information

En 2010, l'académie de Besançon a choisi de labelliser « internat d'excellence » un réseau de 193 places réparties dans 12 collèges et lycées urbains et ruraux des quatre départements.

- 6 établissements dans le Doubs (122 places labellisées),
- 2 établissements dans le Jura (24 places labellisées),
- 2 établissements en Haute-Saône (24 places labellisées),
- 2 établissements dans le Territoire de Belfort (24 places labellisées).

Cette mesure interministérielle est portée et financée par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative au titre de sa politique d'égalité des chances, et par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieues.

Grâce à ce dispositif, l'internat dépasse sa simple dimension de lieu d'hébergement pour devenir le cadre favorisant la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.



Salle de cours 2010 - Photo Préfecture



## Services de l'État

### Préfecture de la région Franche-Comté

SGAR - Secrétariat général pour les affaires régionales  
8 bis rue Charles Nodier  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 25 10 00 - Fax : 03 81 25 14 09

Web : [www.franche-comte.pref.gouv.fr](http://www.franche-comte.pref.gouv.fr)

### DRDFE

Délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité  
5 Rue du Général Sarrail  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 61 53 80 - Fax : 03 81 61 53 83

Web : [www.droitsdesfemmes-fc.com](http://www.droitsdesfemmes-fc.com)

### DRRT Franche-Comté

Direction régionale à la recherche et à la technologie  
21a rue Alain savary  
25005 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 48 58 70 - Fax : 03 81 88 07 62

Web : [www.enseignementsuprecherche.gouv.fr](http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr)

### Préfecture du Doubs

8 bis rue Charles Nodier  
25 035 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 25 10 00 - Fax: 03 81 83 21 82

Web : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

### Sous-Préfecture de Montbéliard

16 rue de la Sous-Préfecture BP 247  
25204 MONTBELIARD Cedex  
Tel 03 81 90 66 00 - Fax : 03 81 91 22 18

### Sous-Préfecture de Pontarlier

69 rue de la République BP 249  
25304 PONTARLIER  
Tel : 03 81 39 81 39 - Fax : 03 81 39 12 60

### Préfecture du Jura

8 rue de la Préfecture  
39030 LONS-LE-SAUNIER Cedex  
Tel : 03 84 86 84 00 - Fax : 03 84 43 03 65

Web : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)

### Sous-Préfecture de Saint-Claude

1 rue de la Sous-Préfecture BP 134  
39205 SAINT-CLAUDE Cedex  
Tél : 03 84 41 32 00 - Fax : 03 84 45 26 64

### Sous-Préfecture de Dole

23 place de la Sous-préfecture BP 76  
39108 DOLE Cedex  
Tel : 03 84 79 44 00 - Fax : 03 84 72 87 58

### Préfecture de la Haute-Saône

1 rue de la Préfecture BP 429  
70013 VESOUL Cedex  
Tel : 03 84 77 70 00 - Fax : 03 84 76 49 60

Web : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

### Sous-Préfecture de Lure

18 Square du Général de Gaulle BP 149  
70204 LURE Cedex  
Tél : 03 84 89 18 00 - Fax: 03 84 89 18 18

### Préfecture du Territoire de Belfort

Place de la République  
90020 BELFORT  
Tel : 03 84 57 00 07 - Fax : 03 84 21 32 62

Web : [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr)

## Services de l'État

### ARS

Agence régionale de santé  
La City  
3 avenue Louise Michel  
25044 Besançon Cedex  
Tel : 03 81 47 82 30 – Fax : 03 81 83 22 05

Web : [www.ars.franche-comte.sante.fr](http://www.ars.franche-comte.sante.fr)

### Rectorat

10, rue de la Convention  
25030 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 65 47 00 - Fax : 03 81 65 47 65

Web : [www.ac-besancon.fr](http://www.ac-besancon.fr)

### DRFIP

Direction régionale des finances publiques  
63 quai Veil Picard  
25030 Besançon Cedex  
Tel 03 81 25 20 20 – Fax : 03 81 81 16 47

### DIRECCTE Franche-Comté

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Cité administrative Jean Cornet  
25043 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 65 83 00 - Fax : 03 81 83 08 56

Web : [www.franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.franche-comte.direccte.gouv.fr)

### DRAAF Franche-Comté

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Immeuble Orion - 191 rue de Belfort  
25043 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 47 75 00 - Fax : 03 81 47 75 05

Web : [www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr)

### DRAC

Direction régionale des affaires culturelles  
Hôtel de Magnoncourt  
7 rue Charles Nodier  
25043 Besançon Cedex  
Tel : 03 81 65 72 00 - Fax : 03 81 65 72 72

Web : [www.franche-comte.culture.gouv.fr](http://www.franche-comte.culture.gouv.fr)

### DRJSCS

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
11 bis rue Nicolas Bruand  
25043 Besançon Cedex  
Tel : 03 81 21 60 00 - Fax : 03 81 51 54 85

Web : [www.franche-comte.drjscs.gouv.fr](http://www.franche-comte.drjscs.gouv.fr)

### DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique  
17E rue Alain Savary - BP 1269  
25005 Besançon Cedex  
Tel : 03 81 21 67 00 - Fax : 03 81 21 69 99

Web : [www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

### Direction régionale Pôle emploi

7 avenue de Montrapon  
25044 BESANCON Cedex  
Tel : 03.81.47.25.25

Web : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### ADEME Franche-Comté

Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie  
25 rue Gambetta BP 26367  
25018 Besançon Cedex 6  
Tél : 03 81 25 50 00 - Fax : 03 81 81 87 90

Web : [www.ademe.fr/franche-comte](http://www.ademe.fr/franche-comte)

### Commissariat à la réindustrialisation

8 bis rue Charles Nodier  
25035 Besançon Cedex  
Tel : 03.81.25.14.70

### Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura

5 rue du Général Sarraill  
25000 Besançon  
Tel : 03 81 61 89 89  
Fax : 03.81.61.89.81



## Glossaire

ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIB	agence de développement de l'industrie du bois
AFIP	association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurale Bourgogne Franche-Comté
ANAH	agence nationale de l'habitat
AOC	appellation d'origine contrôlée
APRR	autoroutes Paris Rhin Rhône
ARS	agence régionale de santé
BEP	brevet d'études professionnelles
BSV	bulletin de santé du végétal
BTS	brevet de technicien supérieur
CAC	contrat d'aide à la compétitivité
CAGB	communauté d'agglomération du Grand Besançon
CAR	comité de l'administration régionale
CAR	contrat d'accompagnement renforcé
CARSAT	caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAUE	conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCEF	comité régional des conseillers du commerce extérieur français
CCIR	chambre de commerce et d'industrie de région
CCIT	chambre de commerce et d'industrie territoriale
CCN	centre chorégraphique national
CCSTI	centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CDVA	conseil de développement de la vie associative
CET	contribution économique territoriale
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CFA	centre de formation et d'apprentissage
CFAL	contournement ferré de l'agglomération lyonnaise
CFGGA	certificat de formation à la gestion associative
CFPPA	centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CIADT	comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
CIFRE	convention industrielle de formation et de recherche

CIR	crédit impôt recherche
CNDS	centre national de développement du sport
CNRS	centre national de la recherche scientifique
CPER	contrat de projets État – Région
CRH	comité régional de l'habitat
CSFR	comité stratégique de filière régional
CTJ	conférence transjurassienne
CUS	convention d'utilité sociale
DATAR	délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DAVA	dispositif académique de validation des acquis
DDCSPP	direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	direction départementale des territoires
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DISO	développement et intégration de solutions optiques
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	direction régionale des affaires culturelles
DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	direction régionale des finances publiques
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DUP	déclaration d'utilité publique
DUT	diplôme universitaire de technologie
EDEC	engagement de développement de l'emploi et des compétences
EFS	établissement français du sang
EGI	états généraux de l'industrie
ENIL	école nationale de l'industrie laitière (à Mamirolle)
ENILBIO	école nationale de l'industrie laitière et des biotechnologies (à Poligny)
ENSMM	école nationale supérieure de mécaniques et de microtechniques
EPCC	établissement public de coopération culturelle
ETI	entreprise de taille intermédiaire
FCS	fondation de coopération scientifique
FEADER	fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	fonds européen de développement régional

# Glossaire

FEMTO ST	Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique – sciences et technologies
FIQCS	fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins
FNADT	fonds national d'aménagement et de développement du territoire
GIP	groupement d'intérêt public
GRETA	groupement d'établissements pour la formation continue
IGP	indication géographique protégée
INSERM	institut national de la santé et de la recherche médicale
INRA	institut national de recherche agronomique
IS	impôt sur les sociétés
JAJAJ	journées archéologiques frontalières de l'Arc jurassien
LGV	ligne à grande vitesse
MAE	mesure agro environnementale
MAET	mesure agro environnementale territoriale
MSHE	maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas Ledoux
OFP	opérateur ferroviaire de proximité
OPCA	organisme paritaire collecteur agréé
ORSR	observatoire régional de la sécurité routière
OSTAJ	observatoire statistique transfrontalier de l'Arc Jurassien
PAC	politique agricole commune
PCB	polychlorobiphényle
PCET	plan climat énergie territorial
PDMI	plan de développement et de modernisation des infrastructures
PER	pole d'excellence rurale
PFT	plate-forme technologique
PL	poids lourd
PLAI	prêt locatif aidé d'insertion
PLS	prêt locatif social
PLU	plan local de l'urbanisme
PLUS	prêt locatif à usage social
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PME	petites et moyennes entreprises
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRES	pôle de recherche et d'enseignement supérieur

PRS	plan régional de santé
PRSE	plan régional santé et environnement
PSEA	plan de soutien exceptionnel à l'agriculture
RCS	réseau de contrôle de surveillance
RDE	réseau de développement économique
R&D	recherche et développement
RÉATE	réforme de l'administration territoriale de l'État
REPOP	réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
RFF	réseau ferré de France
RGPP	révision générale des politiques publiques
SATT	société d'accélération du transfert de technologie
SAU	surface agricole utile
SCAP	stratégie de création d'aires protégées
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SIG	système d'information géographique
SNCF	société nationale des chemins de fer français
SRCAE	schéma régional climat, air et énergie
SRCE	schéma régional de cohérence écologique
SRI	stratégie régionale d'innovation
TEMIS	technopole microtechnique et scientifique
TER	train express régional
TGV	train à grande vitesse
TPE	très petite entreprise
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UFR	unité de formation et de recherche
UFR SMP	unité de formation et de recherche sciences médicales et pharmaceutiques
UGV	usinage à grande vitesse
UNESCO	organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UTBM	université de technologie de Belfort - Montbéliard
VAE	valorisation des acquis de l'expérience
ZAC	zone d'aménagement concerté